



Une jeune Vietnamienne à Longue-Pointe. (collaboration spéciale, Michel Parent)

Vietnamiens Pacte de suicide chez les réfugiés

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les 2.500 réfugiés du Hai Hong avaient formé un Comité de suicide collectif pour en finir avec la vie plutôt que de retourner au Vietnam si aucun pays n'avait voulu les accueillir. Ils auraient alors mis le feu au bateau et se seraient jetés à la mer.

Voilà ce que nous avons appris d'une famille sino-vietnamienne réfugiée à la base militaire de Longue-Pointe, à Montréal.

Le souvenir de cette décision tragique ne laisse même aucune amertume sur le visage des cinq adultes regroupés autour de la représentante (Suite à la page A2, 1re col.)

voir reportage à la page A-3



Judy Cooper, Jane Wallace et Maggy Happyjack peuvent maintenant communiquer en français. Le Soleil, Reynald Lavie

Le français gagne le Grand Nord

page C-1

PIERRE LAUBERTÉ c.i.u.

- ASSURANCE VIE
- ASSURANCE SALAIRE
- FONDS DE PENSION
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

418-683-2501

LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376, du Roi, suite 308. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

146 PAGES 11 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 2 DECEMBRE 1978

82e ANNEE, No 124 PRIX 50¢

Le sort de la fusion LNH-AMH tranché la semaine prochaine

page F-1

\$1,117 milliard de plus au budget de Parizeau

Le budget supplémentaire de \$1,117 milliard déposé, hier, par le ministre Parizeau porte le total des dépenses gouvernementales à \$13,3 milliards.

page B-5



La crise iranienne

Comme à l'accoutumée, les habitants de Téhéran se rendent faire leurs provisions de kérosène pour le chauffage. En cette veille de la période de deuil chiite, la tension est grande et des incidents ont lieu presque tous les jours au moment du couvre-feu à 21h locales.

page H-1

Libéraux et PQ côte à côte pour le financement populaire

par Gilles LESAGE

Le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti québécois (PQ) sont côte à côte en ce qui a trait au financement populaire.

En effet, le PLQ a annoncé, hier, qu'il a récolté près de \$2 millions auprès des électeurs québécois, tandis que le PQ avait recueilli un peu plus

de \$2 millions, de la même manière, le printemps dernier.

Mais le Parti libéral de M. Claude Ryan est plus riche que celui de M. René Lévesque au niveau des actifs. En effet, selon les rapports divulgués en fin de septembre dernier par le Bureau du financement des partis

(Suite à la page A2, 2e col.)

Banquier superstar

Michel Bélanger a déjà fait sa marque à titre d'ancien conseiller du gouvernement québécois en 1969, de sous-ministre, de président de la Bourse de Montréal. Aujourd'hui, il est président de la Banque Provinciale.

page B-1



Michel BELANGER

LeBlanc, le pêcheur

Roméo LeBlanc, ministre fédéral des Pêches, tient à garder pour lui seul "le volant des pêches" au Canada. Florent Plante a rencontré M. LeBlanc et brosse un bilan de l'administration fédérale des pêches.

page B-3



Romeo LEBLANC

LES SECRETS DE VENUS

Six sondes spatiales américaines sont aux portes de la planète Vénus afin d'y cueillir des informations scientifiques et notre envoyé spécial entame aujourd'hui une série de reportages sur cet événement.

page B-4

épargne- logement

Contrairement aux années passées, la date limite pour participer à un régime d'épargne-logement a été ramenée cette année au 2 ou 3 janvier 1979 et non plus au 1er mars comme c'était la coutume. Pour vous aider à y voir plus clair et pour vous permettre d'en voir les pour et les contre avant de décider quoi que ce soit dans ce domaine, LE SOLEIL publie à compter d'aujourd'hui une série de sept articles sur ce sujet.

page B-8

sommaire

- Annonces classées G-1 à G-20, H-6 à H-10
- Arts et lettres E-1 à E-11
- Bandes dessinées H-10
- Bridge G-19
- Carrières et professions C-2 à C-10
- Dans le sens du poil A-12
- Décès H-11
- Echecs G-16
- Economie-finances B-5 à B-8
- Feuilleton G-18
- Habitat H-4, H-5
- Horoscope H-10
- La bonne chère E-12 à E-14
- Mot mystère G-1
- Mots croisés G-3 et G-17
- Où aller à Québec E-11
- Pages documentaires B-1 à B-3
- Patron G-5
- Philatélie A-13
- Sciences B-4
- Sport F-1 à F-8
- Télévision E-9
- Tourisme D-1 à D-12

météo

Nuageux aujourd'hui avec neige intermittente. Accumulation de 2 à 5 cm et maximum aux environs de moins 10. Demain, beau et froid.

détails à la page H-6

Israéliens malades de cette paix

par Christiane BERTHIAUME
(Collaboration spéciale)

ISRAEL — Le 19 novembre 1977, le président Sadate déclarait au cours de sa désormais célèbre visite à Jérusalem: "Le problème israélo-arabe est à 90 pour 100 psychologique!" Cette petite phrase, si pertinente, allait changer la face du monde, croiriez-vous? Pas du tout, M. Sadate pourrait la répéter mot à mot aujourd'hui.

La scène se passe dans un salon de Maoz Aviv, dans la banlieue de la capitale israélienne. Le bulletin de nouvelles de la radio vient d'annoncer: "Le premier ministre égyptien va remettre, dans quelques heures, une lettre à Carter dans laquelle se trouve le "oui" du président Sadate au traité de paix."

M. Begin s'apprête à répondre au chef égyptien qui réclame toujours

l'autonomie pour les territoires occupés. Les négociations ont encore plusieurs semaines", déclare-t-il.

La paix est donc à portée de la main. Qu'est-ce qu'on attend pour sauter de joie?

Il pleut sur Tel-Aviv. Le ciel est gris et bas. L'atmosphère est lourde et triste comme dans ce salon de Maoz Aviv.

"La paix? Je n'y crois pas, dit Nelly, une Israélienne d'origine égyptienne. Sadate? J'y croyais en novembre 1977. Maintenant? ...Bof! Je ne fais pas confiance aux Arabes. Un vieux proverbe dit qu'il ne faut pas se fier à un Arabe, même s'il est six pieds sous terre depuis 40 ans, parce qu'il peut toujours surgir!"

"Nous, nous aurons la paix, inter- (Suite à la page A2, 4e col.)

Vietnamiens... (Suite de la première page)

du SOLEIL. Pas plus que l'évocation de l'enfer du Hai Hong ne voile leur regard. Les Orientaux sont peu enclins aux débordements. Peut-être ceux-ci le sont-ils encore moins que d'autres. Pour sortir vivants d'une telle aventure épique, il fallait une détermination, une force de caractère et du courage hors du commun. Du stoïcisme.

Rencontre surprise

Ces cinq Vietnamiens d'origine chinoise, qui ont bien voulu raconter leur odyssee, sont de la même famille. Un jeune couple, dont l'homme et la femme parlent anglais, se fait le porte-parole du groupe. S'ils refusent que leurs noms soient publiés à cause de la possibilité de représailles sur leurs parents encore au Vietnam, ils précisent toutefois que le mari a servi d'interprète à l'armée américaine pendant huit ans avant de travailler dans les textiles. Quant à la jeune femme, jolie et toute menue comme la plupart des autres arrivantes, elle a déjà oeuvré au service des finances de la Commission internationale de surveillance et de contrôle. Quelle ne fut pas sa surprise, en entrant à la base militaire montréalaise, de voir surgir le major Norman Dussault, son ancien patron, aujourd'hui commandant de la garnison de Longue-Pointe!

Leur petite fille de trois ans, Quoc, dort paisiblement dans les bras de sa grand-mère pendant que le grand-père, un commerçant de cigares et de cigarettes en gros, à Saigon, suit attentivement ce qui se passe. Autour de la table, aussi, un frère du mari.

Des guets-apens

Si ce dernier et les grands-parents en étaient à leur première tentative pour fuir le régime communiste de Hanoi, il n'en va pas de même pour le jeune couple. Trois fois, déjà, ils avaient essayé de participer à l'achat d'un bateau, avec d'autres, pour prendre le large... et trois fois ils étaient tombés dans un guet-apens.

Ces pièges leur avaient valu, outre la prison (15 jours pour les femmes prises dans ces circonstances; trois mois pour les hommes) la perte de \$6,000 investis (soit \$1,000 par personne chaque fois).

Voici quel était le scénario: on apprenait, de bouche à oreille, qu'une personne cherchait des gens désireux de se regrouper pour acheter un chalutier afin de fuir le régime.

"Nous voulions tellement partir que nous n'avions pas d'autre choix que de faire confiance. Nous avons donc contacté cette personne, lui avons remis les grammes d'or exigés (une valeur d'environ \$1,000 par personne) et, quand nous nous sommes présentés au bateau au jour dit, la police nous y attendait. Nous avions été victimes d'un traquenard", explique l'ancien interprète.

Sur le Hai Hong

Ce coup monté s'est produit trois fois. La quatrième fois, après avoir versé \$10,000 en or (\$2,000 par adulte), les fugitifs ont enfin cru que le Grand Jour était venu lorsque, comme plus de 2,000 autres compatriotes, ils ont mis le pied sur le chalutier Hai Hong, le 19 octobre. Mais ils ne savaient pas dans quelle galère — c'est le cas de le dire — ils s'embarquaient.

Les passagers, qui avaient liquidé leurs biens avant de partir, avaient emporté peu de nourriture avec eux, convaincus que, trois ou quatre jours plus tard, ils fouleraient le sol de la Malaisie, leur destination.

Or, en cours de route, les choses se sont gâtées. Le chalutier mettait plus de temps que prévu. La mer, souvent démontée, secouait les fugitifs qui n'avaient plus de quoi se mettre sous la dent. Les enfants pleuraient. Les parents, déchirés, se sentaient impuissants. L'espace de chacun était tellement exigü que chaque famille s'organisait afin qu'un des siens puisse s'étendre pour dormir pendant deux

ou trois heures, après quoi c'était au tour d'un autre. Ils ne pouvaient étendre leurs jambes tous en même temps.

"C'était terrible. Trois femmes sont mortes sur le bateau. Nous avons jeté leurs corps à la mer, infestée de requins".

Finalement, le bateau ballotté par les flots aperçut au loin la terre ferme. C'était une des îles de l'Indonésie. Il mouilla l'ancre à Tarempa, petit village de pêche où les insulaires lui fit un bon accueil. Ceux-ci donnèrent de l'eau et de la nourriture aux passagers puis, au bout d'une semaine, ils leur dirent: "Un bateau américain vous attend au large pour vous prendre à son bord. Partez. Nous vous donnerons de quoi survivre pendant une semaine". Ce qui fut dit fut fait. Mais aucun navire américain à l'horizon. Les Indonésiens avaient utilisé ce subterfuge pour se débarrasser d'eux.

Deux naissances à bord

Même scénario. Mêmes misères. Entre-temps, deux femmes donnent naissance à des bébés. L'une d'elles a raconté qu'au moment de l'accouchement, quelqu'un lui a tendu un bout de planche d'un pied et demi de largeur pour qu'elle puisse s'étendre. Et c'est là, aidée de voisins, qu'est né son premier enfant, un fils.

Elle avouera que, étant donné sa piètre alimentation et le manque de liquides, sa montée de lait était insuffisante pour le nouveau-né, qui a connu la faim dès ses premiers vagissements. "Il pleurait presque sans arrêt", nous traduit l'interprète.

Pourquoi avoir entrepris un tel périple avec une grossesse de près de neuf mois? "Mon mari et toute ma belle-famille parlaient. Pas question de rester derrière", dit-elle, calme, le bébé emmaillotté dans ses bras.

Quant au second poupon, il était si mal en point à son arrivée chez nous qu'il a été transporté à l'hôpital sur-le-champ. On ne sait s'il s'en tirera.

Mais nous anticipons.

Rejet par la Malaisie

Le 9 novembre, trois semaines exactement après leur départ du Vietnam, les réfugiés arrivaient enfin à Kuala Lumpur, en Malaisie. Toutefois, ce rêve caressé pendant des jours et des nuits d'insomnie, de faim et de découragement leur échappa au moment même où ils l'effleuraient.

En effet, la Malaisie refusa carrément de les laisser mettre pied à terre. Se disant inondée de réfugiés, elle ne voulait qu'une chose: les renvoyer vers la mer, comme ces dizaines d'autres barques de tout acabit qui, elles aussi, essaient de l'aborder, croyant y trou-

Libéraux et... (Suite de la première page)

politiques, le PQ avait une "caisse" de \$1,6 million, tandis que celle des libéraux était de \$3,2 millions, au 30 juin dernier.

L'an dernier, le PLQ avait fait une campagne de financement populaire, mais celle de cette année était la première à se faire dans l'esprit de la loi 2 sur le financement des partis politiques. L'objectif était de \$1,250,000, et le PLQ l'a dépassé largement: il a récolté \$1,907,622 auprès de 81,686 souscripteurs pour une moyenne de \$20,19 par personne.

Le PLQ a également recruté 31,671 nouveaux membres, ce qui porte le nombre total de ses membres à 125,165. Celui du PQ est de plus de 150,000.

En dévoilant les résultats, hier, à Montréal, la présidente de la campagne de souscription, Mme Thérèse Lavoie-Roux en a fait ressortir les grandes lignes.

Les comités en vedette

Trois comités ont triplé leur objec-

ver un havre de paix où se remettre à vivre, à rire. De nombreux patrouilleurs malaisiens sillonnent les eaux territoriales pour interdire l'arrivée de nouveaux bateaux.

Le Hai Hong a été ancré une dizaine de jours au large de Port Klang sans que ses passagers puissent en descendre. Devant cette situation inhumaine, le Canada, les États-Unis et la France ont offert d'accueillir chez eux ces réfugiés de la mer. C'est ainsi que nos interlocuteurs saïgonais — comme 600 de leurs compatriotes — se retrouvent ces jours-ci dans les baraques du camp de Longue-Pointe, dans l'est de la métropole, après une équipée de cinq semaines et plus de 30 heures passées dans des Boeing 707 des Forces armées canadiennes.

Fuite du communisme

Après avoir vécu l'enfer du Hai Hong, recommenceraient-ils? "Oui, immédiatement!" répond la famille saïgonaise qui nous a fait partager son drame.

"Sous le régime communiste, nous dit-elle, on ne respecte pas les droits de l'homme. Nous avons voulu la liberté, même au prix de l'abandon de nos biens et au risque de notre vie".

Ce que cette famille a fui, comme toutes les autres, c'est le communisme. Car la quasi-totalité des réfugiés du Hai Hong sont d'origine chinoise. Beaucoup étaient des commerçants établis à Saigon, dans ce Sud-Vietnam conquis par les communistes du nord. Hanoi les trouvait un peu trop capitalistes à son goût. Il semblerait que la différence idéologique ne soit pas seule en cause. Certains affirment que le fait qu'ils soient d'origine chinoise ne les ait pas aidés.

Découvrir... et s'adapter

"Depuis la guerre, on ne sourit plus au Vietnam", affirme l'un de nos interlocuteurs. Il se dit agréablement surpris par les sourires qu'il voit sur tous les visages qu'il rencontre à Longue-Pointe. Il trouve cela presque "étrange". Comme il trouve étrange notre neige — la première de sa vie — que les petits Sino-Vietnamiens ont déjà appris à mettre en boules... et à lancer, pour leur plus grande joie.

Ces jeunes s'adaptent vite. Et non seulement à notre climat. A sa mère qui lui demandait, dès le premier soir à Longue-Pointe, si elle aimerait retourner au Vietnam, la petite Quoc (qui venait de manger et de boire à sa faim pour la première fois depuis plus d'un mois et qui se retrouvait enfin dans un bon lit douillet) lui a tout simplement répondu, avec une lucidité étonnante pour ses trois ans: "Non. Nous n'avons plus de maison au Vietnam".

tif, soit Roberval, Maskinongé et Outremont;

Quatre comités ont recruté plus de 1,000 membres au cours de la campagne, soit Roberval (1,253), Bonaventure (1,200), Westmount (1,504), et Verchères (1,100);

Cinquante-quatre comités ont dépassé le total des sommes recueillies par le PQ lors de sa campagne du printemps dernier, notamment les comités suivants de l'est du Québec: Charlesbourg, Portneuf, Kamouraska-Témiscouata, Montmagny-L'Islet, Rivière-du-Loup, Roberval, Beauce-Nord, Bellechasse, Bonaventure, Charlevoix, Duplessis, Gaspé et Îles-de-la-Madeleine.

L'Acadie (comité montréalais de Mme Lavoie-Roux) a le plus grand nombre de souscripteurs; mais Westmount remporte la palme des souscriptions, avec un total de plus de \$64,000;

Quatre-vingt-dix comités ont atteint leur objectif, soit une moyenne de 82 pour 100;

Israéliens...

vient Nelly. Mais quelle sorte de paix? Qu'on le veuille ou non, c'est inévitable, nous aurons un jour un État palestinien. Mais jamais avec l'OLP (Organisation de libération palestinienne de Yasser Arafat).

Avron renchérit amèrement: "C'est vrai. On va nous 'le faire', ce pays palestinien, même si on n'en veut pas. C'est comme un couple qui vit ensemble depuis longtemps, cela donne un mariage de droit commun, à la fin."

Dehors, il pleut toujours. Le temps est à l'orage.

C'est Francine, une Française récemment immigrée en Israël qui m'avoue: "Oui, nous avons... peur de la paix".

Nous avons peur

Que s'est-il passé? Où est le bel enthousiasme? Il fallait voir les yeux des Israéliens briller quand ils parlaient de paix, les entendre citer l'exemple des interminables négociations du Vietnam aux étrangers qui se plaignaient de lenteur, les écouter élaborer des projets d'échanges économiques, rêver de tourisme, etc. pas plus tard qu'en mai, lors de ma dernière visite.

Aujourd'hui, les regards sont sombres, les attitudes méfiantes, les conversations désabusées. Il faut bien voir la décevante réalité en face: les gens sont blasés.

"Cela dure depuis trop longtemps. Il y a eu trop d'embûches en cours de route. Ce ne sera jamais une vraie paix, si elle est signée", ai-je entendu dans la bouche des chauffeurs de taxi, comme des policiers, hier, avant-hier, tous les jours depuis une semaine.

Devant la fiction qui devient réalité, les gens paniquent. Le mouvement "Peace Now" est tombé dans l'oubli. Ses membres ne sont plus aussi persuadés de la nécessité de créer un État palestinien, ils le laissent entendre officiellement.

Dans les officines, on murmure: "Les USA sont du bord des Palestiniens. Le porte-parole Saunders a promis des choses au nord de la rive ouest du Jourdain lorsqu'ils les a rencontrés le mois dernier. Régler le problème du Sinaï ce n'était pas si difficile en soi, mais celui de la rive ouest du Jourdain, sans parler de Jérusalem, cela va être catastrophique".

La moitié du cabinet israélien croit qu'on pourrait toujours remettre à plus tard le principe de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza. "Cinq ans,

c'est long, pensent-ils. Il peut se passer tellement de choses entre-temps." Le Parti travailliste de Shimon Perez aurait préféré rendre les territoires plutôt que de donner l'autonomie. "M. Begin sème la graine qui fera pousser l'indépendance", disent les travaillistes de gauche comme de droite. Le gouvernement est prêt à tout donner, même le Golan, pour garder la Judée et la Samarie. Malgré ce qu'en pensent les Américains. Cela ne fait aucun doute: on s'attend à ce que les pressions américaines soient de plus en plus fortes.

Israël en danger de paix

Maintenant que la signature du traité de paix n'est plus qu'une question de jours (au pire: de semaines), l'Israélien moyen vient de réaliser que son prix allait être élevé, trop élevé peut-être. Que ce soit sur le plan économique, social ou sur celui de la sécurité, il n'y voit plus que des inconvénients.

Après l'Argentine et le Brésil, Israël est le pays qui a le taux d'inflation le plus élevé au monde. L'index des prix est monté de 7 pour 100 en un mois. On estime que le dollar qui vaut 18 lire israéliennes actuellement grimpera à 26 lire l'an prochain. La lire a doublé au cours des 18 derniers mois. Avec la construction dans le Neguev pour enlever les colons du Sinaï, l'inflation va reprendre de plus belle. Comme rien ne prouve que les USA donneront l'argent promis si le gouvernement israélien continue de créer de nouvelles colonies, on s'inquiète. Rien d'étonnant à ce que les Israéliens aient bondi en entendant M. Begin déclarer avec orgueil qu'il était prêt à rembourser jusqu'à son dernier sou les USA dans ces conditions-là. Leur indignation a été d'autant plus grande que la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes dans le nord sera gelée à cause des 100,000 lire que représente en moyenne le déménagement d'une famille de Yamit dans le Neguev (Israël doit ainsi reloger 4,000 personnes).

Sachant que le remboursement sera proportionnel à l'importance de leur installation, les gens du triangle de Rasiah, pourtant déjà avisés de leur évacuation, continuent de bâtir.

De plus, rien ne prouve que les habitants de Yamit ou de Charn-el-Sheikh iront vivre dans le Neguev, comme on a décidé le gouvernement. "Il nous a trahi. Pourquoi nous montrerions-nous patriotiques?", disent ceux qui ont pris la décision de retourner vivre définitivement aux États-Unis (la majorité sont des Américains), et les autres qui veulent s'ins-

taller dans les grandes villes de Jérusalem et de Tel-Aviv où les problèmes de logement sont catastrophiques.

Sur le plan social, on craint le déséquilibre démographique que pourrait provoquer une immigration égyptienne, même si le gouvernement a promis qu'il emploierait la main-d'œuvre égyptienne à bon marché en produisant tout le temps en Égypte même. Déjà, 12 pour 100 des travailleurs en Israël sont des Palestiniens.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le ministère de la Défense soutient qu'il faudra renforcer les mesures de sécurité en période de paix. On prévoit une recrudescence de l'activité militaire, tant au niveau des hommes que des armes. Un plus grand nombre de soldats devront être assignés à des tâches que remplissait le système électronique du Sinaï. Il faudra acheter des armes plus sophistiquées et prévoir un cordon de sécurité assuré par des civils pour protéger la nouvelle frontière avec l'Égypte.

Préparer la paix comme la guerre

Autrement dit: on prépare la paix comme la guerre, en Israël.

"Il ne fait aucun doute que l'importance de ce danger est exagéré par la population, explique Nevron Benvenisti, ex-conseiller municipal de Jérusalem et ex-membre du Parti travailliste.

"Mais les observateurs devraient avoir de la compassion devant les manifestations de cette angoisse, dit-il, tentant d'expliquer pourquoi le président Sadate aurait encore raison de répéter sa petite phrase de novembre 1977.

"C'est l'angoisse devant l'inconnu.

"Le Juif égyptien qui vivait heureux au Caire avant 1956 va être déchiré lorsqu'il y aura la paix. Vers quel attaché se tournera-t-il? Retournera-t-il dans le pays de son enfance? Prouvera-t-il de suffisantes justifications pour demeurer en Israël?"

"Qu'advient-il du fossé entre les Juifs orientaux (les Sépharades) et ceux venus d'Europe (les Askenazes), un problème qui a toujours été mis en veilleuse derrière celui de la sécurité nationale? Mettra-t-on autant d'énergie à régler le drame social beaucoup moins spectaculaire que la défense d'un pays?"

"Somme toute: que deviendra le sionisme une fois la paix signée?"

Bonaventure, Jean-Talon, Jonquières et Roberval comptent plus de 2,000 membres, tandis qu'il y en a plus de 1,500 dans les comités de Charlevoix, Louis-Hébert, Montmagny-L'Islet et Montmorency. On a recueilli plus de \$34,000 dans le comité de Jean-Talon.

Rappelons qu'en vertu de la loi 2 sur le financement des partis politiques, seules les personnes (individus) peuvent souscrire à la caisse électorale d'un parti politique, et que le maximum individuel est fixé à \$3,000. Au-delà de \$100, les noms des souscripteurs doivent être dévoilés au Bureau de financement des partis politiques. M. Ryan s'était plaint, il y a peu, que certains se limitaient à \$100, de crainte que la divulgation de leur nom n'entraîne des ennuis.

Le coup d'envoi du PLQ dans le financement populaire a donc été un succès.

**NOUVEAUX DÉTECTEURS
RÉSIDENTIELS DE
FUMÉE ET INCENDIE
À PILE ET DIODE
LUMINEUSE**
LA MÉTHODE PHOTOÉLECTRIQUE
Modèle 30-77-
CERTIFIÉ ULC-UL217



**"SMOKE
SENTINEL"**
Le plus recherché
Seulement **49⁵⁰**
ou **2 pour 84⁵⁰**
plus taxe.
Ajouter \$1 pour commandes postales.
Acceptons chèques, mandats ou cartes
Chargex et Master Charge.

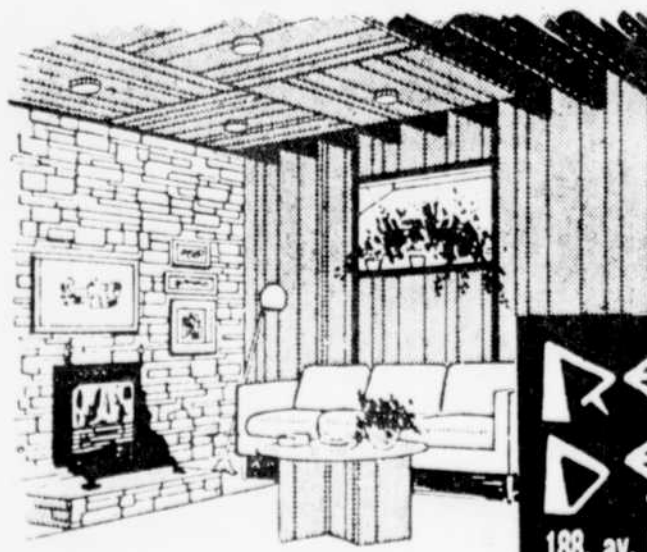
DISTRIBUE PAR:



**PROTECTION
DES MEULES inc.**

2750 Chemin Ste-Foy, suite 119
Ste-Foy, Qué. G1V 1V6
Tél.: 418-653-6244

**NOUS FERONS VOTRE SOUS-SOL
POUR LES FETES
OU TOUTE AUTRE REPARATION**



EXECUTION DES TRAVAUX
PAR DES EXPERTS

- Main-d'oeuvre compétente
- Matériaux de première qualité
- Travail et matériaux garantis
- Prix raisonnable

**RENNOVATION
DECOR de Québec inc.**
188, av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

14^e RADIOTHON

avec

- Michel Louvain, président de la campagne
- M. Le Bonheur, l'Abbé Jean-Marie Brochu
- Le Père Noël

CJRP
QUÉBEC 1080

NOËL DU BONHEUR

Samedi 2 décembre de 09h00 à 17h00.

Diffusé pour la première fois du Centre Commercial Jadis de Charlesbourg.

Plusieurs artistes invités: musiciens, talents locaux, orchestre.

Le Noël du Bonheur pour les malades de l'hôpital St-Augustin et les autres oeuvres du Cercle Marie-de-St-Augustin.

No de téléphone du centre de donnation: **627-3131**

La grande faim des réfugiés du Hai Hong

Un nouveau départ au pied de l'échelle



par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les réfugiés du Hai Hong avaient tellement faim à leur arrivée à la base militaire de Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, qu'ils mangeaient les coeurs de pommes. Et si, après une seconde portion, il restait de la nourriture dans leur assiette, ils demandaient des petits sacs de papier pour apporter ces restes à leur chambre, de crainte de ne pas avoir de quoi se mettre sous la dent plus tard.

"Nous avions beau leur dire qu'ils n'avaient pas à faire cela, qu'il y aurait encore de la nourriture en abondance le lendemain, mais en vain", raconte Mme Marie-France Bélanger, agent d'information à Emploi et Immigration Canada. Ils ont été traumatisés par la faim et la soif qui les a tenaillés tout au long de leur terrible odyssée sur le Hai Hong.

Recettes de sauces

Il faut dire que l'armée n'y est pas allée "avec le dos de la cuiller" et leur a mis vraiment l'eau à la bouche. Le chef cuisinier a communiqué avec les restaurateurs vietnamiens de Montréal pour connaître leurs menus, obtenir leurs recettes de sauces. Ces dernières, différentes des nôtres, sont très importantes dans la cuisine orientale où dominent le poisson, le poulet, le riz, les légumes et les fruits.

Une quinzaine de cuisiniers ont été dépêchés de Valcartier pour prêter main-forte à leurs collègues de la Métropole. Grâce à leur art, leurs recettes vietnamiennes... et la faim de leurs hôtes, ils ont connu un succès digne des meilleurs maîtres queux.

Une tartine de beurre et de sucre!

Les Sino-Vietnamiens n'ont toutefois pas eu droit à un repas pantagruélique dès leur arrivée à la base. Pour préparer ces estomacs vides, un goûter composé spécialement pour eux par les médecins comprenait — outre des fruits frais, des jus de fruits, du bouillon de poulet, de l'incola et du café — du pain croûté tartiné de beurre et de beaucoup de sucre, ce qui avait l'avantage de procurer de l'énergie sans surcharger l'estomac.

C'est seulement après ces amuse-gueule originaux qu'ils avaient accès à la salle à manger, ouverte 24 heures par jour.

Quant aux enfants, ils avaient eux aussi une diète spéciale: un lait

dont la formule a été mise au point par les médecins du ministère de la Santé nationale, lors de l'arrivée des premiers réfugiés vietnamiens, en 1975. On veut, ainsi, éviter les gastro-entérites.

Quelques hospitalisés

La légère collation coïncidait avec un examen médical préliminaire. Sur le premier groupe, comprenant 159 réfugiés, les médecins (sous la direction du lieutenant-colonel Jean-Marie Rouleau, médecin, de Valcartier) ont ordonné l'hospitalisation de sept enfants pour déshydratation, malnutrition, diarrhée et un cas de rougeole. Deux adultes ont aussi été mis sous observation pour fièvre et fatigue excessive. Sur le deuxième groupe, on a noté deux cas de rougeole chez des enfants et une cheville cassée chez une femme.

Les frais d'hospitalisation de ces rescapés de la mer sont assumés par le ministère fédéral de la Santé.

Les vêtements, la nourriture et l'hébergement relèvent, eux, d'Emploi et Immigration Canada.

Après deux jours passés à Longue-Pointe, c'est-à-dire après avoir

été inscrits, photographiés, examinés sur le plan médical, lavés, nourris, vêtus de pied en cap en fonction de notre climat, les deux tiers sont dirigés vers les autres provinces d'accueil, les autres se rendent dans trois hôtels de Montréal en attendant que le gouvernement fédéral leur trouve un logement. Ils sont, là encore, logés et nourris par le gouvernement.

Les chefs de famille reçoivent en outre, comme argent de poche, une allocation quotidienne variant de \$2.50 à \$4.50 selon le nombre de dépendants.

Pas de salon

Dès qu'on déniche un logement, les allocations se situent au niveau du bien-être social. Ainsi, un adulte avec deux enfants touche soit \$87 par semaine, soit \$53 par semaine, plus le loyer. Ils bénéficient aussi d'articles ménagers de base, de lingerie, de meubles d'occasion pour la cuisine et la chambre (les matelas, cependant, sont toujours neufs: le ministère a déjà connu de mauvaises expériences avec d'autres groupes). Le gouvernement ne verse rien pour le salon qu'il considère comme du superflu.

Quand un immigrant suit des

cours de langue, il reçoit (s'il a deux dépendants) \$97 imposable par semaine.

On ne s'attend pas à ce que l'aide de l'Etat se prolonge dans le cas des Vietnamiens, ceux-ci étant reconnus pour devenir autonomes très rapidement. Ce sont des gens débrouillards qui n'ont pas peur de commencer au pied de l'échelle dans leur pays d'adoption, quitte à changer d'emploi si une situation mieux appropriée à leurs possibilités se présente.

La plupart des hommes des trois groupes reçus jusqu'à maintenant de dernier est arrivé hier soir, un autre viendra les rejoindre lundi) sont des commerçants de classe moyenne, souvent dans l'import-export. On retrouve également quelques cultivateurs. Environ la moitié du groupe est constitué d'enfants. La famille moyenne en compte trois ou quatre. Mais on en a vu une de 13 membres.

Soulignons qu'en plus des 15 cuisiniers, une quinzaine d'infirmiers et une douzaine de guides sont venus de Valcartier. Les guides appartiennent tous au 3e bataillon du 22e Régiment.



Photos: collaboration Michel Parent

COMMUNIQUEZ

AVEC NOUS DÈS

LUNDI MATIN A

647-3333

POUR VOUS

ABONNER

LE SOLEIL

COUPLE DEMANDE

Pour travailler dans un presbytère de Ste-Foy. Cuisine et travaux ménagers. Références exigées. Salaire et conditions à discuter.

Ecrire à:
Dépt 9202 - Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qué. G1K 7J6

A louer Espaces à bureaux

Vieux Québec
(rue d'Auteuil)
Edifice de prestige
(avec foyer)
3,000 pieds carrés
disponibles.
Idéal pour
professionnels.

694-0844
849-2129

LE CLARIDGE BUREAUX A LOUER

Minimum 350 p.c. — \$240/mois
Maximum 4,000 p.c. — \$2840/mois
SERVICES COMPRIS
687-3231 - 683-3041

NEUFCHATEL BUNGALOW

- 1° Votre première maison.
- 2° Un in-esse-mer **STOCK FAILLITE**
- 3° Con-stant?

Pas problème!

843-2786

11 3/4 %
c'est bien!
C'est l'intérêt accordé l'an dernier
aux détenteurs de nos
deux régimes reducteurs d'impôt

REER REEL

(Régime enregistré d'épargne-retraite) (Régime enregistré d'épargne-logement)

*Ce taux d'intérêt n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.

CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est, boul. Charest 529-3353 Une institution entièrement québécoise.

SOINS INFIRMIERS ET SOINS A DOMICILE

- Infirmières particulières
- Soins à domicile
- Soins des convalescents
- Dames de compagnie

SERVICE DE 24 HEURES

687-3434

Les Services de Santé Upjohn

A VOIR

Charlesbourg,
67ième Rue
est, cottage, 3
étages, 13
pièces.
\$69,000.



Labrecque et Associés Courtiers Inc.
524-2411
Jean-François Gauvreau 651-6066

CHEFS D'ENTREPRISES



Louis Cayer



Pierre Champagne



Andre Filion

FAISONS CONNAISSANCE

Nous sommes une banque de ressources humaines et financières au service des gens d'affaires de la région. Donnez-nous un coup de fil ou venez nous rencontrer pour discuter de vos projets.

SERVICES FINANCIERS

- prêt à terme
- capital de risque

GESTION-CONSEIL

- consultation
- information
- formation en gestion



BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

925 Chemin St-Louis, QUÉBEC (418) 681-6341



Nouveauté Pénélope
Émail sur cuivre
de Passille Sylvestre
\$12.00

PENELOPE
Place Ste-Foy



Pour Noël offrez un cadeau bien orienté...
**UN COURS DE CONDUITE
DU CLUB AUTOMOBILE**
Téléphonez-nous... ou passez nous voir.



2600, boul. Laurier, Ste-Foy
(entre les deux centres
d'achat)
653-1256
2565, boul. Ste-Anne
(Édifice Canadian Tire)
663-2277

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Directeur de l'information
Claude Masson

Directeur de l'édition
Marcel Pépín

Les publicitaires ont joué et perdu

Surprenante et fascinante à la fois cette offensive du "Groupe des Dix" en vue de maintenir la publicité aux enfants dans cette province! Pour l'observateur de la scène parlementaire qui a suivi l'évolution de ce dossier controversé au cours des dix dernières années, la détermination farouche des industriels du jouet et des publicitaires commande une certaine admiration.

Tout a commencé il y a environ dix ans quand la CSN mit sur pied un comité destiné à obtenir l'abolition de la publicité destinée aux enfants, sous la présidence de la Montréalaise Marie Vallée qui consacra à cette cause une énergie remarquable.

Déjà, le gouvernement québécois s'intéressait à la question, en même temps qu'il structurait ses premiers règlements de la protection du consommateur. Depuis ce temps, les mêmes arguments et objections en faveur ou contre la publicité destinée aux enfants ont été répétés et répétés, de sorte que rien d'original n'a pu être ajouté au dossier devant la Commission parlementaire des Consommateurs lors de l'étude article par article du projet de loi 72 la semaine dernière.

Il ne faudrait surtout pas que les industriels et les publicitaires se leurrent sur la conclusion de ce dossier. La publicité destinée aux enfants

de moins de 13 ans sera interdite et doit l'être après toutes ces années d'évaluation et d'étude de la question, les arguments évoqués en faveur du maintien de la publicité aux enfants n'ont jamais véritablement fait le poids.

Toute l'argumentation utilisée par les producteurs de jouets et les publicitaires pour le maintien de la publicité destinée aux enfants est essentiellement basée sur le principe que l'enfant est un consommateur au même titre que l'adulte.

Or, rien n'est plus faux. Le consommateur se définissant comme une personne qui achète des biens ou services pour son usage personnel, selon la définition même du dictionnaire, l'enfant n'est donc pas un consommateur mais un utilisateur des biens achetés par ses parents.

S'adresser aux enfants pour vanter des jouets, des céréales ou des friandises constitue une forme de pression subtile de la part des publicitaires qui misent sur l'amour des parents envers leurs petits pour activer leurs ventes. Qui peut résister à un enfant suppliant?

Les fabricants de jouets et les publicitaires sont d'autre part extrêmement conscients du fait que la majorité des parents ne se préoccupent pas d'examiner l'éventail des jouets sur le marché avant d'acheter. Des enquêtes effec-

tuées par les media et les associations de consommateurs du Québec ont à maintes reprises démontré que les parents achètent rapidement les jouets sollicités par leurs enfants, sans même se soucier d'en vérifier la valeur.

Or, les jouets annoncés à la télévision pendant les émissions destinées aux jeunes enfants sont rarement ceux qui offrent les meilleures garanties de qualité et de valeur éducative, cela tout simplement parce que l'enfant étant trop jeune pour exercer un jugement sur les produits offerts ne peut non plus influencer le marché en boycottant certains produits. Les jouets canadiens sont en fait imaginés par des concepteurs dont le principal, sinon l'unique, objectif est la rentabilité. C'est ainsi que des jouets hideux, insignifiants, boiteux et de piètre qualité inondent les tablettes des magasins et font leurs frais, à grand renfort de publicité télévisée auprès des enfants.

Le gouvernement a raison d'interdire la publicité aux enfants de moins de treize ans. Il se décide à agir fermement, après avoir laissé aux fabricants de jouets et aux publicitaires toutes les chances de réagir positivement à la menace de coercition qui pèse sur eux depuis longtemps.

Quelques compagnies, dont Fisher Price,

ont compris bien avant cette année que la lutte menée par fabricants et publicitaires était vaine car déjà elles annoncent leurs produits aux heures d'écoute des adultes. Et, coïncidence étrange, Fisher Price par exemple produit des jouets qui se situent parmi les meilleurs, tant au point de vue de la résistance que de la valeur éducative.

Il faut espérer que l'abolition de la publicité aux enfants ait un effet positif sur la qualité de la publicité des jouets et sur les jouets eux-mêmes. Normalement, les publicitaires devraient s'efforcer de convaincre les parents en utilisant une meilleure technique audio-visuelle que celle qu'ont subie nos pauvres enfants. Quant aux parents, cette loi devrait constituer pour eux une occasion en or de découvrir la merveilleuse source d'apprentissage à la vie que constitue un jouet ingénieux, faisant appel à la créativité et à l'intelligence.

S'ils se montrent des consommateurs de jouets réfléchis, les Québécois pourraient donc amener une amélioration sensible de la qualité de ces produits et, par voie de conséquence, des messages publicitaires qu'ils devront subir entre deux scènes palpitantes du film de fin de soirée.

Monique PAYEUR

Les jeux sont faits

La rumeur de l'installation éventuelle du "France" dans le port de la Métropole, pour y servir d'hôtel flottant, a fait rebondir la question de l'implantation d'un ou de casinos au Québec.

Qu'il s'agisse là ou non d'une nouvelle "initiative Drapeau", il n'empêche que le gouvernement québécois a bel et bien été approché à ce sujet par les promoteurs saoudiens et qu'il a admis, par après, que l'idée, bien que non prioritaire pour le moment parce qu'étant assujettie à celle plus rentable d'un centre de congrès à Montréal, est toujours à l'étude depuis qu'elle a été lancée et moussée par l'administration Bourassa.

Le fait est qu'il y a de fort sérieuses questions à se poser au sujet de la rentabilité réelle de casinos au Québec. D'abord, on n'a pas tort de se demander si une telle implantation ne ferait pas, en définitive, qu'apporter un déplacement des dépenses d'un genre d'activité à un autre.

Quel serait l'apport du Québecois, qui à cette tradition latine de jouer, adepte des paris aux courses ou acheteur de billets de hasard, dans cette industrie nouveau style chez nous? Le genre habituel de touriste que reçoit le Québec pourrait-il être d'un support valable? Comment entrer en

concurrence avec Las Vegas, Monte-Carlo ou Deauville?

A cela, il faut ajouter qu'il y a un conflit entre différentes instances judiciaires et, qu'étant donné que certaines machines que l'on retrouve habituellement dans les casinos n'ont pas de statut légal chez nous et qu'une énorme surveillance devrait être exercée, le Québec pourrait se retrouver avec plus de problèmes qu'autres choses en édifant des casinos sur son territoire.

En réalité, les expériences européennes et américaines ont toujours démontré que le casino n'est pas aussi payant qu'on ne le croit. Par exemple, il peut s'avérer rentable pour la France d'en posséder parce qu'il y en a plusieurs. Mais on ne peut certes faire de même au Québec, ne serait-ce qu'à cause de son bassin de population.

Régie et société d'exploitation des jeux et des courses au Québec, loterie nationale, tout ce qui vient inexorablement s'y greffer, l'Etat a suffisamment fait, jusqu'ici, pour satisfaire l'une des passions les plus sordides de notre société de consommation et la sauvage concurrence qu'elle engendre, sans devoir miser sur le casino. Qu'on ne vienne pas, après cela, faire des croisades sur l'épargne, vertu des Québécois.

Paul LACHANCE



Ainsi, tous les députés de l'Assemblée nationale verront l'an prochain leur salaire global augmenter de \$2.168. Celui-ci passera de \$34.800 à \$36.968, soit le salaire le plus élevé de toutes les législatures provinciales.

richard daignault

la démocratie au québec

Le pouvoir par consensus agonise

Par une miraculeuse intervention d'outre-tombe qui tient du miracle, s'il faut en croire un communiqué, un nouveau parti créditiste a fait son apparition cette semaine dans le ciel politique québécois.

Cet événement marginal, qui porte à six ou sept (si ce n'est de huit à neuf) le nombre des partis politiques qui veulent jouer un rôle sur la scène provinciale, laisse entrevoir jusqu'à quel point le pouvoir dans la société québécoise se fragmente, s'émiette, pour se polariser autour d'échelles de valeurs divergentes pour ne pas dire d'idées dominantes.

L'industrialisation du Québec et la crise économique des années 30 suivies de la Deuxième Guerre mondiale, ont complètement bouleversé les anciennes valeurs de la société.

La main de fer d'un Maurice Duplessis a réussi à garder le couvercle sur une marmite en ébullition pendant près de 20 ans. En 1960 tout a sauté.

Les tentatives de consensus des gouvernements de Paul Sauvé, Antonio Barrette, Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand et de Robert Bourassa ont été fauchées soit par les décès ou les élections générales.

Finalement, c'est le parti le plus polarisé autour d'une échelle de valeurs spécifiques, le Parti québécois, qui a pris le pouvoir.

Aujourd'hui, les deux partis les plus forts au Québec sont fortement

polarisés autour de concepts politiques radicalement divergents. La priorité des priorités chez les péquistes c'est l'indépendance alors que chez les libéraux c'est l'unité du Canada. On ne parle même plus du même pays.

Il ne reste plus guère que l'Union nationale et la plus récente formation, les démocrates, qui cherchent toujours la clef d'un consensus hypothétique mais inexistant à la base même de la société.

Voyons en effet ce qui se passe chez le peuple. Depuis les années 60, le nombre de groupes de pression se multiplie prodigieusement. Chacun véhicule sa vérité, grande ou petite, son intérêt particulier et son échelle de valeurs. Chacun s'organise pour aller arracher à l'Etat son morceau ou sa parcelle de pouvoir économique.

Les groupes de pression véhiculent quelquefois des idéologies mais l'allégeance politique des membres n'y joue que bien rarement un rôle important. Ce qui prime dans le groupe c'est l'intérêt du groupe. L'allégeance politique y est une préoccupation bien secondaire. Le PQ commence à s'en rendre compte d'ailleurs.

Il y a non seulement les groupes mais aussi maintenant les groupes à l'intérieur des groupes. La profession médicale en présente un bel exemple. Et n'oublions pas l'émiettement des groupes en "groupuscules", expression bien courante au Québec depuis quelques années pour décrire ceux qui, dans un groupe, contestent l'échelle de valeurs de la majorité à un

point tel qu'ils doivent se séparer et devenir un sous-groupe. On peut ainsi subdiviser jusqu'au point d'énumérer sectes et bandes.

Il n'y a pas que les partis et la société elle-même qui se coupent, se réorganisent et se recourent.

Le même phénomène se retrouve au niveau des ordres de gouvernement, du fédéral en descendant jusqu'à la commission scolaire.

Plus le pouvoir que détient un ordre de gouvernement est vaste et s'étend, plus ce pouvoir — théorique — souverain — est morcelé en pratique.

Par exemple, le pouvoir du gouvernement provincial s'étend aujourd'hui sur un champ beaucoup plus vaste qu'il y a 25 ans mais il est bien plus émietté dans une multitude de sociétés d'Etat, de régies, de commissions dont chacune a sa petite armée d'experts, de spécialistes, d'analystes, de programmeurs, d'inspecteurs, et de bureaucrates. Souvent ces derniers détiennent des pouvoirs administratifs protégés par des systèmes policiers et judiciaires ou quasi judiciaires particuliers.

Les pouvoirs locaux commencent à montrer les dents. La polarisation des principaux partis autour de grands concepts politiques axés sur la nation démontre bien que les super-pouvoirs cherchent à unir ce qui se disloque par le jeu de majorités nationales. L'ère du pouvoir par consensus approche de la fin.

au fil des idées

La panacée des structures

par Gérard MARIER

En 1964, le ministre de l'Éducation Paul-Gérin Lajoie menait rondement la fameuse opération 55 destinée à créer la super-structure de la commission scolaire régionale. Mais déjà dix ans plus tard, il n'y avait plus 55 commissions scolaires régionales puisque des commissions scolaires intégrées, englobant les niveaux primaire et secondaire, commençaient à se former, ce qui entraînait la disparition des régionales. Le mouvement prend de l'ampleur. En juillet dernier, 10 commissions locales qui formaient 4 régionales ont rapatrié leur clientèle du secondaire; c'est un exemple parmi d'autres.

La commission scolaire régionale n'a jamais existé à Montréal ni à Québec, et elle aurait pu fort bien n'être pas créée du tout en 1964. Il y avait sans doute plus d'un avantage à la mettre sur pied, mais était-ce la solution la meilleure?

Mouvement irréversible

Quoiqu'il en soit, la régionale existe, et il me semble peu sage de la faire disparaître maintenant. Car je ne vois pas

comment la commission scolaire intégrée a un tel intérêt qu'il faille chambarder ce qu'on vient à peine de mettre en place.

À l'automne dernier, le livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec s'était arrêté sur l'hypothèse de l'intégration mais il avait conclu: "Il existe une façon plus simple d'obtenir une partie des avantages de l'intégration, sans pourtant intégrer les commissions scolaires locales et régionales" (par. 4.53).

Dans le mouvement d'intégration, nous perdons la tête en nous laissant séduire par le mythe des changements de structures, comme cela est arrivé en 1964, avec le beau tapage de Paul-Gérin Lajoie. Après avoir misé sur les changements de structures, il ne nous reste qu'un goût amer, en attendant de recommencer de plus belle encore à changer de structures de fond en comble. Personne n'est vacciné contre le messianisme des changements structureux. Les plus brillants s'y laissent prendre. Je pense au philosophe le plus profond du dernier siècle, Hegel, pâmé d'admiration devant Napoléon Bonaparte qui bousculait les frontières de l'Europe. En 1806, le jour de

l'entrée de l'empereur de France à Iéna, après sa victoire sur les Prussiens, le philosophe allemand notait avec un fervent religieux: "J'ai vu l'empereur, cette âme du monde." C'était beaucoup dire, n'est-ce pas?

Lents à changer

Jusqu'à la Révolution tranquille, nous avons été lents à changer; aujourd'hui nous sommes lents à comprendre la portée toute relative des changements rapides qui sont un alibi aux changements profonds.

Ce qui fait vivre les étudiants comme les professeurs est quelque chose de plus haut que les structures, c'est l'Esprit. Seul l'Esprit de Jésus fait vivre et libère au témoignage de l'apôtre Paul (Romains, 8.2). On utilise donc mieux son temps à écouter une demi-heure l'Esprit Saint en son cœur qu'à consacrer des mois à faire une oeuvre de restructuration sans portée éducative véritable.

M. l'abbé Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet

Limogeage des présidents d'élections

Nommé il y a 15 jours, Côté doit se démettre

par Paul BENNETT

L'affaire du limogeage par le gouvernement péquiste d'une vingtaine de présidents d'élections prend de l'ampleur. Nommé il y a à peine 15 jours, le nouveau président d'élections du comté de Hull, M. Serge Côté, a dû renoncer, hier, à sa nomination.

M. Côté, qui était au nombre des 20

présidents d'élections nommés le 15 novembre dernier par le Conseil des ministres, résidait en effet en Ontario au moment de sa désignation. Or, la loi électorale exige qu'un président d'élection ait résidé au Québec pendant les 12 mois qui précèdent l'énumération des électeurs.

M. Côté n'était inscrit ni sur la liste électorale confectionnée en novembre dernier ni sur la liste électora-

le qui a servi à l'élection municipale de Hull, le 5 novembre dernier. Il était par contre inscrit sur la liste électorale pour l'élection municipale d'Ottawa, le 13 novembre 1978.

Cette affaire avait été soulevée pour la première fois à l'Assemblée nationale jeudi, alors que le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, avait dénoncé comme un geste parti-

san le limogeage récent d'une vingtaine de présidents d'élections.

Loin de s'en défendre, le premier ministre, M. René Lévesque, avait rappelé à M. Gratton que la nomination des présidents d'élections est une prérogative du Conseil des ministres, ajoutant qu'il y aurait peut-être d'autres "limogeages".

Le premier ministre avait même

admis qu'il était possible que les deux tiers des nouveaux présidents d'élections nommés récemment "peuvent être identifiés comme des péquistes", mais il ne voit là rien d'anormal. "Ils ont le droit de vivre comme les autres", devait-il expliquer.

Hier, M. Gratton est revenu à la charge pour demander au premier ministre de démettre de ses fonctions le nouveau président d'élections du comté de Hull. Apparemment agacé par l'insistance du député de Gatineau, M. Lévesque a même eu à un certain moment de "gros mots" à l'endroit de ce dernier, le qualifiant de "malpropre" et de "salaud", ce que M. Gratton n'a évidemment pas digéré.

M. Lévesque a toutefois refusé de retirer ses paroles, expliquant que le qualificatif de "malpropre" s'appliquait non pas à la personne du député

(ce qui aurait été anti-parlementaire) mais à ses propos (ce qui n'était pas anti-parlementaire).

M. Lévesque reprocherait en particulier à M. Gratton d'avoir étalé en Chambre certains aspects de la vie privée de M. Côté par le biais de ses questions.

La veille, M. Lévesque avait laissé entendre qu'il n'était pas certain que son gouvernement change le mode actuel de nomination des présidents d'élections pour confier cette responsabilité au directeur général des élections.

M. Lévesque portait ainsi un dur coup aux travaux du comité Dussault sur la réforme électorale, qui recommandait que la nomination des présidents d'élections ne relève non plus du Conseil des ministres, mais du directeur général des élections, qui pourrait procéder par voie de concours.

Loin d'endosser cette recommandation, M. Lévesque s'est montré plus que réticent. "Il est loin d'être entendu, devait-il souligner, qu'on va entrer dans un autre système de concours par rapport à des fonctions comme celles-là. On verra en temps et lieu... mais peut-être que la recommandation (du rapport Dussault) n'est pas nécessairement celle qui sera adoptée".

Cette recommandation est pourtant l'une des plus importantes faites par le comité Dussault, composé de quatre représentants de la majorité ministérielle et de deux représentants de l'opposition. Les autres ont trait à l'élargissement de l'exercice du droit de vote à certaines catégories de citoyens (détenus, handicapés), au resserrement des règles de mise en candidature et à une nouvelle formule de sélection des énumérateurs.

Le député péquiste de Rimouski se dit gêné par la loi de zonage

par Marc LESTAGE

Bien qu'il ait l'intention de voter en faveur de la loi sur la protection du territoire agricole conformément à la ligne de son parti, le député péquiste de Rimouski, M. Alain Marcoux, se dit "gêné" par ce projet de loi qui ne respecte aucunement plusieurs des souhaits exprimés par les régions éloignées durant la consultation du ministre.

Le député Marcoux a expliqué pourquoi il est contre cette loi et pourquoi il votera pour, dans le cadre du débat en seconde lecture à l'Assemblée nationale, hier.

Ainsi, le député péquiste rappelle que la loi ignore complètement toutes les régions périphériques du Québec; qu'elle ne tient aucunement compte d'un éventuel programme global d'aménagement du territoire; qu'elle ne fait aucune distinction quant aux caractères régionaux du Québec et qu'elle écarte toute velléité de décentralisation administrative en créant un super-organisme provincial.

Pour appuyer son argumentation, M. Marcoux réfère régulièrement à des extraits de mémoires qui ont été présentés au ministre Garon dans le cadre de sa tournée

provinciale, avant le dépôt de la loi 90.

L'UPA du Bas-Saint-Laurent, entre autres, disait au ministre: "Nous croyons que le problème du zonage agricole est d'autant plus important pour notre région que, selon les statistiques de 1977, nous comptons, pour le territoire de la région 01, près de 11 pour 100 des sols arables défrichés de l'ensemble du Québec. L'agriculture dans cette partie de la province engendre 35 pour 100 de l'ensemble de l'activité du secteur manufacturier tout en générant 28 pour 100 des salaires."

La région de Saguenay-Lac-Saint-Jean et le CRD du Nord-Ouest insistent également dans leurs représentations sur la nécessité de "couvrir tout le territoire avec le zonage".

"Il faudrait être insouciant pour négliger plus longtemps les terres de l'Est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue", selon le député Marcoux.

L'UPA

Il importe d'ailleurs de signaler à cet effet que les fédérations affiliées à l'UPA

devront d'une certaine façon livrer cette bataille sur leur propre terrain puisque le Conseil général de cette centrale syndicale n'a pas relevé ce problème avec beaucoup d'énergie dans ses commentaires à la suite de la publication de la loi 90.

Selon l'économiste responsable du dossier à l'UPA, M. Mario Dumais, il semble que toutes les régions du Québec pourront éventuellement être couvertes par la loi de zonage quand le travail technique de compilation des données aura été complété.

De plus, il semble que le Conseil général de l'UPA a reçu favorablement les explications de Me Pierre-Luc Blain à l'effet "qu'un rattrapage" sera possible dans les régions qui seront désignées plus tard, en vertu de l'article 31 de la loi qui concède un caractère de rétroactivité, au 9 novembre 1978, aux chapitres de la loi référant à des utilisations dérogoatoires.

Les régions

Malgré cette explication, il semble bien que les régions auraient préféré que la loi s'applique chez eux immédiatement et constitue la première étape d'un programme

d'ensemble d'aménagement du territoire.

Participation

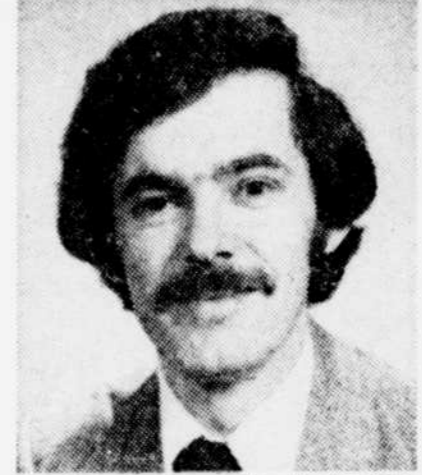
Le député péquiste de Rimouski insiste également sur l'importance de faire participer les "gens du milieu" à l'administration de cette loi de façon "que la réforme parfaite en théorie, pensée et administrée au centre, et d'autre part, adaptée aux multiples facettes des régions du Québec soit administrée en région ou avec des représentants des régions", selon le propos de M. Marcoux.

Le député a d'ailleurs fait connaître son intention de

suggérer quelques amendements à la loi, pour corriger ces faiblesses, au cours de l'étude article par article du projet de loi.

Le député pense à deux hypothèses valables. La première consiste à créer quelques commissions régionales et une commission nationale comme instance d'appel.

La seconde consiste à créer une seule commission provinciale formée de membres permanents et de membres "flottants" venant des régions pour participer lorsque nécessaire aux décisions concernant leur région.



M. Alain Marcoux, député péquiste de Rimouski.

Voici un vin bon, sec et velouté...

Bijouteries CORRIVEAU
1223, 4e Avenue, Limoilou 522-8846 | 1140, rue St-Jean, Québec 692-0890

Une montre fiable portant un nom connu

BULOVA

Si vous recherchez la précision, la beauté et l'économie, vous trouverez exactement la montre qu'il vous faut dans notre collection Bulova.

Montre 17 rubis. Boîtier doré. Cadran champagne. Élégante. \$69.95

Montre automatique jour/date, 17 rubis. En acier inoxydable. Cadran bleu. \$120.00

VIENT DE PARAÎTRE
LA PASSION DU QUÉBEC,
de René Lévesque

EDITIONS QUEBEC-AMÉRIQUE

Voici un livre qui vient à point, dans le climat social et politique qui règne actuellement au Québec, pour répondre aux questions que tous se posent.

LA PASSION DU QUÉBEC retrace le cheminement politique d'un leader dont le magnétisme et l'inspiration sont bien connus. C'est sur le ton de la conversation, parfois même de la confiance, qu'il nous brosse un tableau de la société québécoise, de ses implications dans le monde: il nous révèle la réalité d'aujourd'hui, et les projets pour demain.

240 pages \$6.95

LA PASSION DU QUÉBEC, c'est plus qu'un ouvrage politique: c'est aussi un document humain. Derrière les paroles du Premier ministre du Québec, on distingue la voix de René Lévesque, l'homme qui a voué sa vie à un but grandiose et qui, sentant l'urgence du moment, sonne le réveil pour tous les Québécois.

BON DE COMMANDE

Vous pouvez recevoir ce livre chez vous en postant ce coupon. Nous assumons tous les frais d'expédition.

Ci-joint la somme de sous forme de chèque, mandat-poste, pour exemplaire(s) de LA PASSION DU QUÉBEC de M. René Lévesque.
(Commandes payables sur livraison également acceptées)

Nom

Adresse

Code

A l'ordre de: EDITIONS QUEBEC/AMÉRIQUE
450, rue Sherbrooke est, Suite 801, MONTREAL, P.Q. H2L 1J8 Tél: (514) 288-2371

Une saveur qui se prolonge généreusement.

Le Saint-Antoine Abbé rouge est un bon vin de table fait de moûts importés de grandes régions viticoles d'Europe. Ces moûts ont été soigneusement sélectionnés et vinifiés par des experts œnologues, pour lui donner son goût sec et velouté. Comme vous l'aimez.

Une tradition de qualité.

Cette tradition remonte aux premiers Lussier établis à Saint-Antoine Abbé, vers 1820. Ils ont transmis leur ardeur et leur souci du travail bien fait, de génération en génération, jusqu'à la famille Lussier d'aujourd'hui, fondatrice de la marque et des Vins Lussier.

Un coin de chez nous.

Saint-Antoine Abbé est avant tout un village bien de chez nous. Un village fondé par le légendaire curé Antoine Labelle qui lui a donné son nom. Un village qui a inspiré ses traditions à une marque qui l'a rendu célèbre.

Une marque de confiance.

Le vin Saint-Antoine Abbé a fait l'objet de beaucoup de soins, à toutes les étapes. C'est ce qui lui assure cette qualité fiable et toujours constante qui caractérise la marque Saint-Antoine Abbé.

Saint-Antoine Abbé
Vin Rouge - Red Wine

...du fameux village de Saint-Antoine Abbé.

faits divers

et justice

"Barbu" vu
près du
dépotoir

MONTREAL (PC) — Pour la seconde fois en autant de jours, il a été question, hier, au cours du procès du couple Valence, accusé de l'enlèvement et de la séquestration de M. Charles Marion, d'un personnage barbu âgé d'une cinquantaine d'années ressemblant au gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est.

M. Edgar Blais, un bûcheron de Notre-Dame-des-Bois, a en effet déclaré qu'en septembre 1977, il s'était rendu à un dépotoir, près de son village, et qu'il y avait aperçu un homme barbu ressemblant étrangement à des photos qu'il avait déjà vues dans des journaux.

De retour chez lui, et après vérification dans les différents quotidiens, il avait déclaré à sa femme que le personnage ressemblait à M. Marion. Et son épouse de lui dire: "Es-tu malade?", il aurait répliqué: "Ca se peut."

Se disant très ému par cet événement, M. Blais était retourné sur place la semaine suivante pour une partie de chasse, au cours de laquelle il a tiré une douzaine de coups de feu. Il a encore revu le mystérieux barbu qui, cette fois, était assis dans une camionnette sans rien faire de particulier. Revenant chez lui, il a une fois de plus comparé ce qu'il avait vu avec des photos de M. Marion, disant au tribunal "qu'il ne s'attendait pas à voir un tel visage dans le dépotoir".

Autres témoignages

De son côté, une autre technicienne en cardiologie à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, Mlle Denise Dupuis, a déclaré qu'elle avait fait subir un cardiogramme à M. Marion, peu après son hospitalisation, et qu'elle n'avait rien remarqué de particulier aux chevilles du patient.

Pour sa part, l'aide-infirmier Gilles Auger, qui avait eu à donner le bain à l'otage Marion, peu après son arrivée à l'hôpital, a révélé que celui-ci était très sale et que, même après avoir changé l'eau à quatre reprises, celle-ci était encore noire la dernière fois.

Il a affirmé n'avoir remarqué aucune marque particulière sur le corps de son patient, sauf que celui-ci avait comme des "boutons rouges" sur les mains et sur les pieds. Quant aux chevilles, en autant qu'il s'en souvienne, elles ne présentaient aucun signe particulier. Selon lui, M. Marion lui a semblé normal, sachant fort bien où il était. Disant qu'il n'est pas curieux de nature, il n'a pas poussé davantage l'investigation du patient qu'on lui avait confié.

Vient ensuite à la barre un bûcheron de Notre-Dame-des-Bois, M. Lionel Langlois, qui dit avoir été élevé avec l'accusé Claude Valence.

Il se souvient qu'en 1976, Valence avait passablement bûché sur son terrain, y coupant notamment une importante quantité de sapins, en prévision des Fêtes. C'est Valence qui avait réussi à vendre pour lui sa maison et son terrain pour un montant de \$22.000. Très satisfait, M. Langlois lui avait versé une commission de \$2.500.

Mystérieuse moto

Puis, les témoignages d'un agent de conservation, M. Germain Côté, et de son épouse Nicole ont permis d'apprendre, qu'en septembre 1977, sur une route dans la région de Gould, une certaine motocyclette portant deux personnes y avait circulé. Il n'a pas été possible de savoir qui étaient ces deux personnes. Et si ces témoins ont communiqué cette information à la Sûreté du Québec, c'est qu'ils avaient lu dans les journaux qu'on était à la recherche de personnes ayant vu cette moto.

Bien qu'il n'ait pu dire s'il s'agissait d'hommes ou de femmes, le témoin a cependant assuré que ce n'était pas Claude Valence, vu qu'il le connaît depuis 1972.

Puis ce fut au tour d'un mesureur de bois de Gould, M. Laurent Rousseau, qui le 15 septembre 1977, aurait vu à deux ou trois reprises, sur le chemin de la Domtar, une auto brune avec un toit en vinyle pâle.

Woolco

On
croit
encore
au Père
Noël...

10 à 40% de rabais!

Ensembles de draps et taies d'oreillers

4 jours seulement



pour
faciliter
vos achats

Woolco
6 1234 5678 901
CLAIRE ROY

3 modèles: jumeau, 2 places et grand

UN SEUL
BAS PRIX

2 modèles de draps...
à vous de choisir!

Voici venu le grand soldé de draps que vous attendiez! Profitez de nos bas prix pour acheter un ou plusieurs ensembles Truprest II de Tex-Made en 50% polyester, 50% coton. Vous pourrez faire de beaux rêves dans le modèle "Old York" à motifs floraux sur fond écru ou le modèle "Pavillon" à motifs de roses bleues ou jaunes sur carreaux blancs. L'ensemble comprend

1 drap plat, 1 drap housse, 1 taie d'oreiller pour lit jumeau et 2 taies pour lit 2 places ou grand lit.

Prix courant Woolco, l'ens.:
pour lit jumeau: 24.86
pour lit 2 places: 30.86;
pour grand lit: 36.86

Prix spécial Woolco, l'ens.:

\$ 22



Woolco

GALERIES STE-ANNE

2960 boul
Ste Anne,
Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond point
de Lévis

VENEZ AU CAFE ROUGE A LEVIS
OU A LA CAFETERIA LA MOISSON D'OR
A GIFFARD POUR DEGUSTER UN LEGER
GOUTER OU UN COPIeux REPAS

HEURES D'OUVERTURE LUNDI MARDI et MERCREDI de 9h à 18h JEUDI et VENDREDI de 9h à 21h SAMEDI de 9h à 17h

Enquête sur une visite policière au Pompernick Un témoin affirme que les policiers lui ont tapé dessus

par Roch DESGAGNE

Le cabaret Pompernick de la côte d'Abraham à Québec est complètement disparu du décor, mais il fait encore parler, par les événements malheureux qui s'y sont déroulés.

portée par un dénommé Gaston Dufresne contre quatre membres de la police municipale de Québec, le sergent René Paquet et les agents Daniel D'Anjou, Reynald Bastonnais et Richard Renaud, est à l'origine de cette enquête instituée par la

C'est le propriétaire du cabaret Pompernick, M. Yvon Couture, qui avait déclenché l'alarme d'urgence, craignant que l'engueulade et le tirailage qui se produisit vers 4h30 du matin le 12 juillet 1977 dégénèrent en véritable bagarre, entre Du-

fresne exigea encore une consommation.

A l'arrivée des policiers, les esprits s'étaient calmés à l'intérieur du cabaret, où Couture, Gagnon et Dufresne étaient embarrasés. Le gérant de l'établissement avait tout verrouillé en partant et le propriétaire n'avait pas ses clés. Ce sont les policiers qui les trouvèrent dans son automobile.

Pendant tout ce temps, Dufresne insultait les policiers, en leur criant les injures courantes: "C... de chiens, de cochons". De l'extérieur, un policier lui répondit: "Mon C..., quand on va te pogner, tu vas y goûter".

Toujours selon les témoignages, lorsque les policiers réussirent à pénétrer dans le bar, Couture fut conduit à une auto-fantôme de la sûreté. Gagnon fut menotté et poussé dans un autre véhicule avec un coup de pied au derrière, et Dufresne reçut un solide coup de poing qui l'envoya au plancher.

Par la suite, aux cellules de la centrale de police, Gagnon, qui avait reçu un coup de poing à l'estomac, a entendu Dufresne crier, à plusieurs reprises: "Arrêtez, arrêtez, j'suis pas un bum". Il l'a vu passer, soutenu par des policiers, à qui il demandait pourquoi ils lui avaient fait ça.

Gagnon ne peut cependant identifier aucun des quatre policiers qui sont devant lui. "J'étais paralysé", dit-il, expliquant sur une question du juge Tremblay, qu'il n'avait pas porté plainte, lui-même, parce qu'il considérait que c'était inutile. Il a même

reconnu sa culpabilité, le lendemain, à une poursuite pour désordre, en Cour municipale et versé \$10 d'amende.

Ces incidents ont déjà été étalés, une première fois les 28 et 29 septembre, en Cour supérieure, puis lors des investigations menées par l'enquêteur Yvon Lapointe de la Commission de police.

Me Jean Belleau a procédé aux interrogatoires pour la Commission de police, alors que Me Robert De Blois représentait les quatre policiers de la ville de Québec.

Le cabaret Pompernick, où

se sont déroulés ces incidents en juillet 1977, a été rasé par le feu, un an plus tard environ et cette semaine, les débris de l'immeuble ont été enlevés. Il y a environ trois mois, le Commissariat des incendies de Québec avait entrepris des fouilles laborieuses, mais les recherches des experts furent discontinuées.

C'est également à cet endroit qu'en avril 1978, un membre de la police de Québec, l'agent Carol Dufresne, était assailli et tué à coups de bâton par le "bouncer" du cabaret.



Le Soleil, Gilles Lafond

Donald, alias Pierre Gagnon, barman du cabaret.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le sergent René Paquet et les agents Richard Renaud et Reynald Bastonnais.

Ainsi, hier, la Commission de police de Québec a ouvert une enquête en rapport avec une visite que des policiers de Québec effectuaient à cet endroit, la nuit du 12 juillet 1977, pour y appréhender les acteurs d'une altercation.

Une plainte pour brutalité

Commission de police. Après l'audition de deux témoins impliqués dans la bataille qui a nécessité l'intervention de la police, le juge Guy Tremblay, assisté du commissaire Pierre Laforest, a ajourné l'audience au 9 janvier, alors que le plaignant sera interrogé.

fresne, le barman du club, Donald, alias Pierre Gagnon et lui-même.

Les trois compères avaient pris de nombreuses consommations ensemble avant et longtemps après la fermeture du club et une bousculade se produisit au moment où Du-



Le Soleil, Gilles Lafond

Accident mortel à Loretteville

Une femme de 57 ans dont l'identité ne pouvait être dévoilée hier soir par la sûreté municipale de Québec a succombé aux blessures subies dans une violente collision survenue vers 18h, sur le boulevard de la Colline, aux limites de Loretteville. Une autre femme a été blessée grièvement dans cet accident. L'automobile qu'elles occupaient a heurté violemment la benne d'un lourd camion immobilisé le long de la voie.

BEAUDET ET MARQUIS INC.



Louis-E. Beauvais
Ingénieur



Yvan Canac-Marquis
Ingénieur



Gilles Lachance
r.i.a.

La compagnie BEAUDET & MARQUIS INC. annonce la nomination de son nouvel exécutif:

M. Louis-E. Beauvais occupe le poste de président;
M. Yvan Canac-Marquis, celui de vice-président;
M. Gilles Lachance, celui de secrétaire-trésorier.

De plus, M. Louis Rompré, ing., occupe le poste de directeur du service des travaux publics et de voirie.

(ANN.)

ENTRETIEN LAFLAMME

ENR.
NETTOYAGE A LA VAPEUR OU A PRESSION
TAPIS - MEUBLES - MURS - PLAFONDS - VITRES
RESIDENTIEL COMMERCIAL INDUSTRIEL

DEGATS D'EAU OU DE FUMEE

EXPLOSION DE FOURNAISE ESTIMATION A DOMICILE

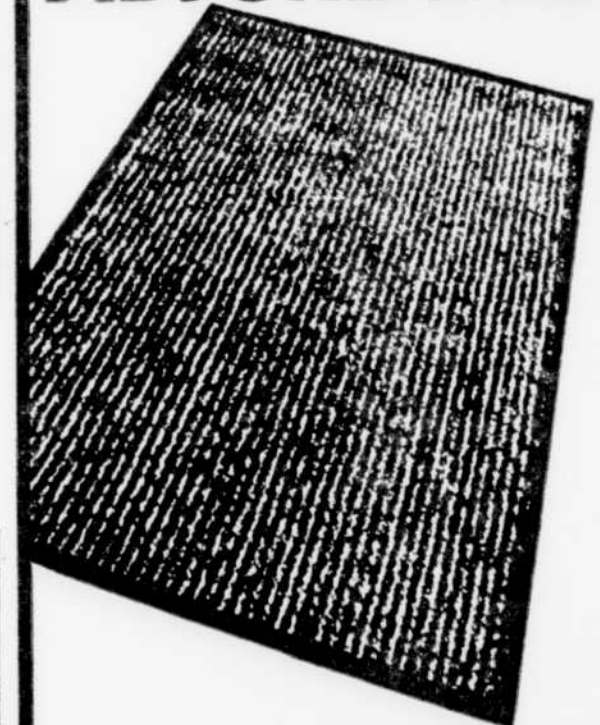
SERVICE 24 HRES
"COUVERT PAR ASSURANCES"
663-3419
45 COUBERTIN BEAUPORT

d'la slush?

«Slush» est un mot impropre. La chose en elle-même est très sale. C'est un mélange de boue, de neige et de calcium qui endommage sérieusement tapis et planchers.

COMBATTEZ-LA EFFICACEMENT...

louez une CARPETTE ABSORBANTE



Fournie, installée, nettoyée, changée chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois.

TOUJOURS PROPRE!

Vous évitez frais d'achat et ennuis d'entretien.
Deux grandeurs: 4' x 8', 3' x 5'
Choix de couleurs: rouge et noir, beige et brun

Notre équipement ultramoderne nous permet de nettoyer rapidement et efficacement vos carpettes et tapis de tous genres. Estimation gratuite.

Pour location ou nettoyage:
529-8497



Filiale de Teinturerie Française Inc.
1480 Canadière, Québec

UN DRAGON ÇA CHAUFFE!

ACHETER UN FOYER SANS NOUS CONSULTER, ÇA, C'EST UNE ERREUR...

FAIT SUR MESURE

EN MONTRÉ PRÉSENTÉMENT AU STATIONNEMENT PLACE NOTRE-DAME, ANCIENNE-LORETTE, JUSQU'À LA FIN DÉCEMBRE

OUVERT TOUTS LES JOURS EXCEPTÉ LE LUNDI

LES FOYERS Dragon inc.

Québec: 515, 10e Avenue, East Broughton Usine, (418) 421-2543
Tél.: 658-1506

• Selles • Tenax • Kooler
• Lavabos sur colonnes • Bains romains • Robinets

CÉRAMIQUE CUISINE DÉCOR MSF

IMPORTATEUR DISTRIBUTEUR
4220, 3e Ave. Ouest, 627-0122
Place Laurier 653-2903

- Services de planification et de décoration gratuits
- Au-delà de 800 modèles de céramiques en magasin.
- Eviers de cuisine • Cuisines modernes



faits divers et justice

ville de

SAINTÉ-FOY

service
de la
police

du 1er au 7 décembre
**SEMAINE
DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**



Intensification des patrouilles

Vérification des véhicules et des conducteurs

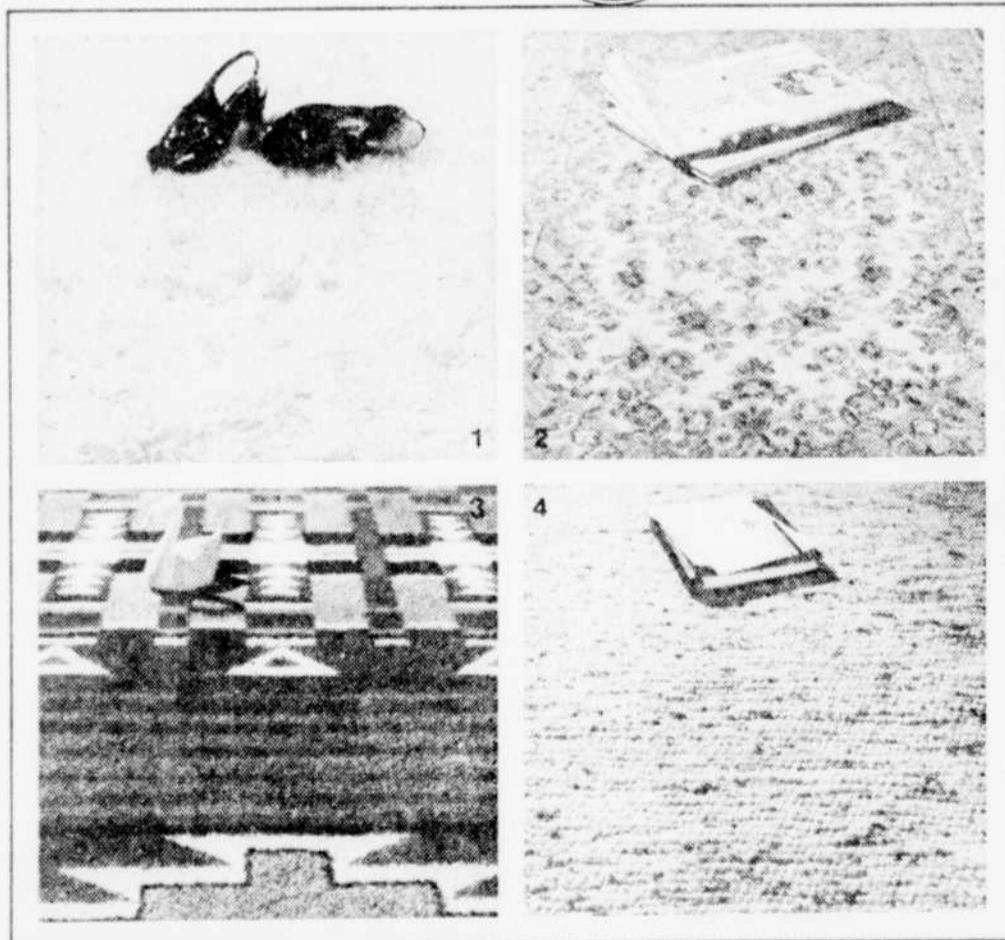
Vérification des ceintures de sécurité

Intensification des radars

Surveillance auprès des autobus scolaires

Après le 7 décembre,
continuez à bien vous conduire!

**Noël
revient
sur le
Tapis**



Cette année,
offrez un cadeau durable
de très grande qualité.

1. UN TAPIS COUVRE-LIT DE GRÈCE, tissé de laine longue mèche. Le FLOKATI est chaud et soyeux. Offert en plusieurs grandeurs. 6' X 8' régulier \$169.50, spécial \$145.00

2. UN TAPIS À L'ORIENTALE de Crossley-Karastan, 100% laine peignée. 3' X 5' régulier \$485.00, spécial \$289.50

3. REVEILLONNEZ AU CHAUD, sur ces carpettes en nylon et fibre acrylique, style moderne et classique. Une nouveauté chez ROCHETTE. 6' X 9' régulier \$189.95, spécial \$154.00

4. UNE MERVEILLE DE LAINE NATURELLE DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST, ces carpettes de fabrication artisanale, sont robustes, chaudes, confortables et reversibles. Elles conviennent à tous les décors. Offertes en plusieurs grandeurs. 4' X 6' régulier \$189.50, spécial \$164.00

**ÉMILIE
ROCHETTE**

La maison du Tapis à Québec
555 de la Couronne 529-4164
AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

Rochette prend le plancher...

Robert Patin est condamné à sept ans de pénitencier

par Marcel COLLARD

Robert Patin, âgé de 34 ans, a été condamné à sept ans de pénitencier, hier après-midi, pour l'homicide involontaire coupable de Mme Rita Gagnon, âgée de 45 ans, morte le 31 mars 1978, mais dont le cadavre fut découvert seulement le 14 mai, sur les batters de Beauport.

À la demande du procureur de la défense, le juge Ivan Mignault a recommandé que Patin soit incarcéré dans le secteur de Montréal, à proximité de Ville Brossard, où

vivent son épouse et ses deux enfants.

Le ministère public, représenté par Me René de la Sablonnière, avait suggéré au juge d'imposer une sentence de quatre ans de prison tenant compte du fait que les aveux de Patin constituaient la seule preuve incriminante et qu'il avait fourni les renseignements conduisant à l'identification de la victime.

Reconnaissant qu'il eût été difficile de découvrir l'auteur du crime sans la collaboration de l'accusé, le juge Mignault a précisé qu'il vou-

lait donner à sa décision un aspect dissuasif et exemplaire.

Le juge a rappelé que le cadavre placé à l'intérieur de quatre sacs de poubelle et d'un sac de camping, lesté d'un poids de 15 livres, avait été retrouvé le 14 mai, sur les batters de Beauport. Le détective Clément Léveillé avait dû faire appel aux journalistes pour être en mesure d'identifier le cadavre. C'est à ce moment que Patin communiqua avec M. Léveillé, auquel il confia finalement les circonstances de la mort.

Patin raconta qu'il avait connu Mme Gagnon, un an plus tôt par correspondance, et que cette dernière s'était présentée comme étant d'origine suédoise. Il a vécu en concubinage avec Mme Gagnon qui avait développé une certaine animosité à l'endroit d'un fils de M. Patin et à la suite d'un incident à ce propos le soir du 31 mars, Mme Gagnon, juste avant de quitter l'appartement, aurait giflé son compagnon. M. Patin aurait alors porté ses mains au cou de Mme Gagnon, une dizaine de secondes, ce qui, aux dires du

médecin légiste, était suffisant pour entraîner la mort.

L'accusé a prétendu qu'il avait noué une ceinture de manteau autour du cou de la victime pour dissimuler les traces de la strangulation par les mains.

La gifle, a ajouté le juge, fut la goutte qui fit déborder le vase puisque Patin, jusqu'à ce moment, et corroboré en cela par le rapport d'un spécialiste, était considéré

Champagne envoyé à son procès

par Marcel COLLARD

André Champagne, âgé de 28 ans, a été cité à son procès, en Cour supérieure, chambre criminelle, pour le meurtre de deux personnes, au cours d'un incendie survenu à Dosquet, le 31 août 1978.

Hier matin, en cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, le juge Louis Carrier a conclu à la suite de son enquête préliminaire, que le ministère public avait déposé suffisamment d'éléments appuyant l'accusation de meurtre et de préméditation pour en saisir un jury.

En effet, a noté le juge, Champagne fait lui-même

mention dans ses déclarations aux enquêteurs de l'atmosphère créée par suite d'une chicane de famille avec son épouse et ses beaux-parents. La situation atteignit son point culminant lorsque l'accusé vint à la maison de son beau-père, vers 15h, le 31 août, pour s'enquérir auprès de sa belle-soeur si Mme Jean-Marie Blouin était couchée avec une cigarette, faisant allusion à un incident précédent, alors qu'elle aurait ainsi été à l'origine d'un début d'incendie. Peu après, ayant reconduit sa petite fille, Champagne aurait allumé l'incendie à l'aide de son briquet.

Voilà, selon le juge, des éléments qui peuvent être soumis à l'appréciation d'un jury.

L'incendie avait coûté la vie à Mme Jean-Marie Blouin, âgée de 38 ans, la mère de son épouse, et à la petite Jinny Blouin, âgée de trois ans.

Requête de Patrice Nadeau

Me P.-A. Rousseau s'est adressé à la Cour supérieure, hier midi, pour obtenir la libération de Patrice Nadeau, en attendant que ce dernier subisse son procès sous une accusation de meurtre au premier degré de son épouse, France Caron-Nadeau, âgée de 25 ans, le 2 août, à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Me Carol St-Cyr, procureur du ministère public, s'est objecté à la remise en liberté de Nadeau.

Cependant, circonstance assez particulière, la requête fut inscrite à la salle des assises (en présence d'une sténographe), alors que d'habitude, une telle démarche a lieu dans le bureau du juge.

en présence d'un greffier seulement.

Autre circonstance assez particulière et qui n'a pas été expliquée, le juge René Letarte, de son propre chef, s'est prévalu d'une ordonnance de non-publication, ce qui nous empêche de relater les motifs et les arguments invoqués dans le dossier.

La décision du juge Letarte doit être rendue au cours des prochaines heures.

Intérêt pour les débats télévisés

(PC) — Un mois après le début de la télédiffusion des débats à l'Assemblée nationale, 38,1 pour 100 des Québécois consultés déclaraient les avoir regardés au moins une fois.

C'est ce que révèle un sondage téléphonique réalisé par l'Institut de cueillette de l'information, de Montréal, pour le compte de Radio-Québec.

Cette étude s'est déroulée les 2, 3 et 4 novembre derniers auprès de 623 répondants dans les régions de Québec, Montréal et Hull.

Dans la région de Québec, 45,2 pour 100 des répondants ont déclaré avoir regardé les débats au moins une fois.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve Robert PATIN

comme un homme tranquille, sachant encaisser les coups sans broncher.

Par ailleurs, avant de prononcer la sentence pour le crime punissable de la prison à perpétuité, le juge a repris une alléguation de Me Alain Morand, précisant que Patin sera l'objet d'un ordre de déportation à la sortie de prison. D'origine française, M. Patin vit au Canada depuis huit ans, et il n'a pas demandé à être reconnu citoyen canadien.

Le ministère public avait d'abord porté une accusation de meurtre sans préméditation et il avait été cité à son procès aux assises.



Le Soleil, Gilles Lafond Patrice NADEAU

ART CENTENNIAL LTEE

Importateurs et exportateurs

7467, Trans-Canadienne, Montréal

TEL
QU'ANNONCE
À LA
TELEVISION

annonce pour 2 jours seulement sa

**GIGANTESQUE VENTE
DE PEINTURES A L'HUILE**
directement du grossiste à vous.

FAUT VOIR POUR LE CROIRE!

Pourquoi payer plus cher alors qu'un des plus importants grossistes en oeuvres d'art vous offre des peintures à l'huile originales de très haute qualité en plus d'un vaste choix d'encadrements à prix réduits.

CHOIX PARMIS
PLUS DE
2,500
TOILES TOUTES
ORIGINALES

NE PAYEZ PAS
PLUS QUE
\$45 PAR TOILE

EGALEMENT, PEINTURES 24" x 48"
POUR DESSUS DE DIVAN

PRIX A
PARTIR DE **\$5**

**ENTREE
GRATUITE**

**2 jours seulement, les samedi et
dimanche 2 et 3 déc. de 10h à 21h.**

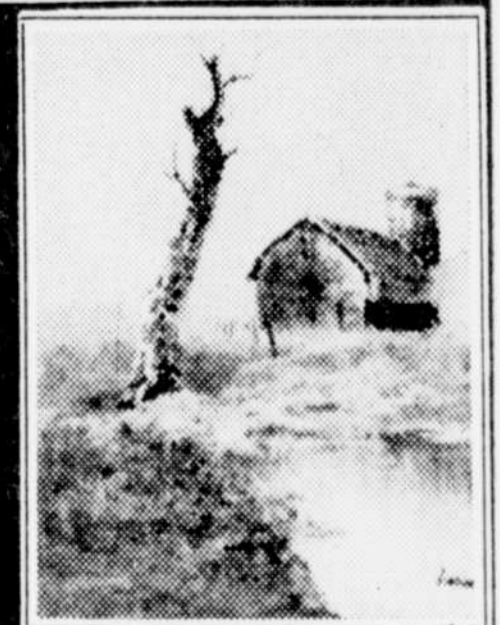
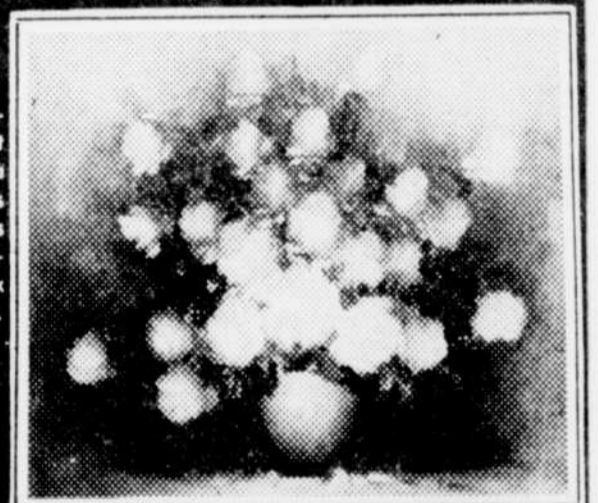
HOTEL LOEWS LE
CONCORDE
1225, Place Montcalm
Tél.: (418) 647-2222

Deux jours
samedi et dimanche
2 et 3 décembre.

Des tableaux de valeur supérieure sont également disponibles.



et chèques
personnels
acceptés.



Québec marque un point dans la guerre des oeufs

par J.-Claude RIVARD

Un retentissant jugement rendu en janvier par la Cour suprême du Canada, niant au fédéral le pouvoir de s'imiscer dans le commerce intra-provincial des oeufs, vient d'amener le Gouvernement du Québec à songer à l'amendement de la loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Le ministre québécois de l'Agriculture Jean Garon a en effet déposé, cette semaine, le projet de loi 116 à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi est destiné à modifier la loi actuelle (1974) pour permettre aux offices provinciaux de mise en marché de produits agricoles d'imposer et de percevoir (plus facilement) les frais ou redevances dans la commercialisation des produits de la ferme québécois, à l'intérieur du Québec. Le nouveau projet de loi a aussi pour but de renforcer les pouvoirs des offices de producteurs, en leur permettant notamment

de contingerer séparément et différemment la production et la mise en marché, sur le plan intra-provincial.

Le projet de loi Garon arrive cependant au plus fort de conflits excessivement vifs qui opposent actuellement certains offices provinciaux de mise en marché (dans le domaine des oeufs et du porc, par exemple) à des associations de producteurs dissidents (parmi les plus importants en volume de production au Québec) lesquels n'acceptent pas, pour une raison ou une autre, le joug imposé par les organismes provinciaux. Cette "guerre" qui se fait à coups de procédures judiciaires (poursuites pénales, injonctions, outrages au tribunal, saisies, etc.) est particulièrement ardente dans les districts judiciaires de Montréal, Bedford, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Maniwaki, Saint-François, Trois-Rivières et...même Québec!

Un retentissant jugement rendu en janvier par la Cour

suprême du Canada, niant au fédéral le pouvoir de s'imiscer dans le commerce intra-provincial des oeufs, vient d'amener le Gouvernement du Québec à songer à l'amendement de la loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Le ministre québécois de l'Agriculture Jean Garon a en effet déposé, cette semaine, le projet de loi 116 à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi est destiné à modifier la loi actuelle (1974) pour permettre aux offices provinciaux de mise en marché de produits agricoles d'imposer et de percevoir (plus facilement) les frais ou redevances dans la commercialisation des produits de la ferme québécois, à l'intérieur du Québec. Le nouveau projet de loi a aussi pour but de renforcer les pouvoirs des offices de producteurs, en leur permettant notamment de contingerer séparément et différemment la production et la mise en marché, sur le plan intra-provincial.

Le projet de loi Garon arrive cependant au plus fort de conflits excessivement vifs qui opposent actuellement certains offices provinciaux de mise en marché (dans le domaine des oeufs et du porc, par exemple) à des associations de producteurs dissidents (parmi les plus importants en volume de production au Québec) lesquels n'acceptent pas, pour une raison ou une autre, le joug imposé par les organismes provinciaux. Cette "guerre" qui se fait à coups de procédures judiciaires (poursuites pénales, injonctions, outrages au tribunal, saisies, etc.) est particulièrement ardente dans les districts judiciaires de Montréal, Bedford, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Maniwaki, Saint-François, Trois-Rivières et...même Québec!

Dans son jugement de janvier, la Cour suprême du Canada a confirmé, sur plusieurs points, une décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario, rendant un jugement déclaratoire sur la

valeur légale et constitutionnelle de lois, règlements et décrets canadiens et ontariens, relatifs à la mise en marché des oeufs produits dans cette province. Ce jugement avait été rendu à la demande même du conseil exécutif de l'Ontario.

La Cour suprême a décidé que le fédéral, par l'intermédiaire de son Office de commercialisation des oeufs (OCCO), ne peut déléguer à un office provincial de commercialisation des produits agricoles les pouvoirs d'imposer des quotas et de percevoir des cotisations en ce qui a trait au commerce intra-provincial. Mais elle a reconnu que le fédéral conserve ces pouvoirs en ce qui concerne le commerce inter-provincial et international des produits de la ferme. Dans le cas d'espèce, le jugement concernait cette agence fédérale qu'est l'Office canadien de commercialisation des oeufs (L'OCCO) dont le rôle est de reprendre tous les surplus provinciaux d'oeufs pour les orienter vers les usines de décoquillage (oeufs en poudre).

La Cour suprême a aussi décidé que la délégation d'autorité faite par le fédéral à une régie provinciale pour la mise en marché de produits agricoles à l'échelle interprovinciale ou internationale est invalide pour cause d'inconstitutionnalité.

Toutes les provinces étaient représentées devant la Cour suprême lorsqu'on y a débattu "l'affaire des oeufs" ontarienne.

La décision de la Cour suprême semble avoir réjoui un peu tout le monde. Sa portée nettement favorable aux provinces a précisée que les cotisations imposées à chaque producteur ne constituaient ni un impôt, ni des taxes. Les offices provinciaux, tel Fedco, s'en sont réjouis en constatant la consécration de la légitimité du système actuel et le renforcement de la position prise par eux. Chez les associations de producteurs dissidents, on s'est également réjoui, mais pour autre chose. Etant donné que leur production est presque exclusivement orientée vers le commerce local, on a réalisé que l'on

s'est pratiquement affranchi de l'emprise exercée par le fédéral. Maintenant que la Cour suprême a reconnu aux provinces le pouvoir de créer

des offices chargés d'imposer des quotas et de percevoir des redevances sur tout ce qui se produit et se commercialise dans une province, sur le plan agricole, le minis-

tre Garon a déposé un projet de loi destiné à conférer aux offices provinciaux les pouvoirs requis pour exercer ce rôle, jusqu'ici dévolu à des organismes fédéraux.

Le 24 décembre, veille de Noël, il sera trop tard pour votre "Modeling" Mesdames et Messieurs...



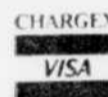
C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT VENIR NOUS VOIR! VOS CHEVEUX SERONT PLUS BEAUX AVANT, PENDANT ET APRES LES FETES.

Confiez-les à des experts...

Venard Paulin, démonstrateur au Concours Mondial de la Coiffure tenu en Allemagne, octobre 1978.

venapoli

924, 1re Avenue, Limoilou - 529-0005
Stationnement à l'arrière du magasin.



Le CLSC de Lotbinière-Ouest n'a pas rejeté le rapport Ouimet

par Jean GARON

C'est aujourd'hui que le conseil d'administration du CLSC de Lotbinière-Ouest étudiera chacune des recommandations du rapport de l'enquêteur Pierre Ouimet afin de faire connaître sa réaction au ministre des Affaires sociales Denis Lazure, au début de la semaine prochaine.

Le conseil n'aurait donc pas déjà rejeté le rapport comme le laissait entendre hier une information diffusée sur les ondes d'une station radiohonnique de Québec.

M. Yves Tousignant de Saint-Pierre-les-Becquets et membre du conseil nous a fait savoir que la rencontre de jeudi soir au CLSC ne pouvait être considérée comme une réunion régulière du conseil puisqu'il n'y avait pas quorum.

La réunion qui doit avoir lieu aujourd'hui devait être convoquée hier et tous les membres, y compris les dissidents, devaient être invités à y participer.

M. Tousignant a d'ailleurs fait remarquer qu'il ne faudrait que la présence d'un seul des dissidents pour avoir ce quorum soit un des deux représentants du personnel soit un des deux membres désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Un des organisateurs de la manifestation de mardi devant l'Assemblée nationale, M. Tousignant considère personnellement que le rapport contient d'excellentes recommandations mais qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce qu'elles soient acceptées en bloc.

Le conseil voudrait donc profi-

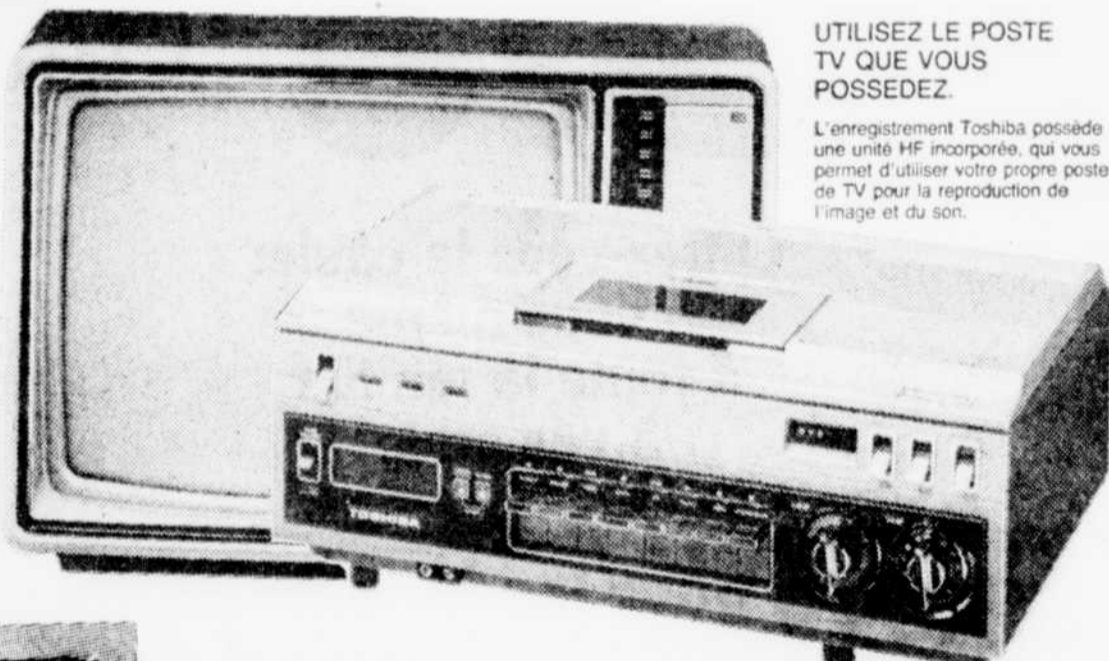
ter du moment de réflexion qui lui a été accordé par le ministre pour procéder à une étude point par point de toute la question.

Il semble d'autre part que les maires de Lotbinière-Ouest de même que les curés seront convoqués à une rencontre afin de prendre connaissance du rapport Ouimet.

Le maire de Manseau, M. Normand Provencher, nous avait fait savoir jeudi qu'il souhaitait la tenue d'une telle rencontre en raison de leur implication dans le dossier. C'est M. Provencher qui avait signé les télégrammes adressés par les maires au ministre Lazure. Ceux-ci appuyaient alors sans réserve le directeur-général, Bernard Corriveau, demandant l'embauche de médecins et la rouverture immédiate du CLSC.

AVEC **TOSHIBA** VOUS AUREZ

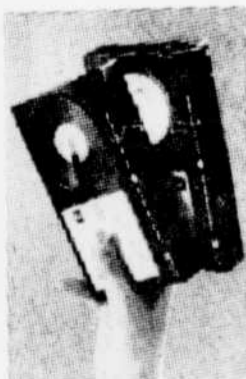
LE MAGNÉTOSCOPE...



UTILISEZ LE POSTE TV QUE VOUS POSSEDEZ.

L'enregistrement Toshiba possède une unité HF incorporée, qui vous permet d'utiliser votre propre poste de TV pour la reproduction de l'image et du son.

MODELE V-5310



Vidéo-cassettes L-750, L-500 et L-250.

Vous pouvez désormais regarder vos programmes de télé à n'importe quel moment. Le nouveau magnétoscope à cassettes Toshiba vous permet d'enregistrer le son et l'image TV aussi aisément qu'avec un magnétophone ordinaire. La technologie de Toshiba non seulement vous permet d'enregistrer facilement la télé, mais vous assure aussi une qualité exceptionnelle. Avec ses 1, 2 ou 3 heures d'enregistrement et sa minuterie incorporée, vous pouvez conserver des documentaires spéciaux et des spectacles qui "font date", même si vous n'êtes pas chez vous pour enregistrer. Qualité parfaite. Valeur remarquable. Ce sont les "pointons de garantie" du nouveau magnétoscope à cassettes couleurs de Toshiba.

GARANTIE D'UN (1) AN SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE

- UNE CAPACITÉ DE 3 HEURES ENTIÈRES D'ENREGISTREMENT
- DE BELLES IMAGES
- SI VOUS SAVEZ ENFONCER UNE TOUCHE, VOUS SAVEZ UTILISER LE V-5310
- MAINTENANT, VOUS POUVEZ VOIR UN PROGRAMME QUE VOUS N'AVEZ PAS EU LE TEMPS DE REGARDER
- REGARDEZ UN PROGRAMME ET ENREGISTREZ-EN UN AUTRE
- UNE BANDE COMPACTE ET BON MARCHÉ
- MÉMOIRE AUTOMATIQUE POUR UN REPERAGE INSTANTANÉ
- ARRÊT ENTIÈREMENT AUTOMATIQUE
- COMMANDE À DISTANCE DE LA PAUSE
- EN OPTION, CAMERA COULEUR

1er étage
Disques: "Pop", Classiques, Jazz, Français, Québécois, Folklore International, Enfants, Cinéma, Cassettes et 8 pistes pré-enregistrées. Accessoires ruban magnétique, cassettes, nettoyeurs à disques et autres.
2e étage
Salon de haute fidélité, et télévisions.

NOUS AVONS EN MAGASIN UN CHOIX DE 10 FILMS D'ELVIS PRESLEY POUR LES SYSTEMES VHS ET BETAFORMAT

ELVIS PRESLEY

POUR LES SONS DE VOTRE TEMPS

33/45

MAIL SAINT-ROCH

TÉL.: 529-8024

BAZAR CUMULUS DEPUIS 1974

Lampe en métal
jaune, vert, rouge, blanc
spécial: dia 12" - \$19.99 (rég. \$24.99)
dia 10" - \$14.99 (rég. \$20.49) (avec fixture)

Divan «FOUTANG»
beige, brun, marine, vert
spécial: \$199.99 (rég. \$239.00)

Bazar CUMULUS, 1106 rue St-Jean, (Vieux) Québec

Aubaines en début de semaine

FARINE
TOUT USAGE
FIVE ROSES
SAC 3.5 kg

1.29

PRIX HABITUEL 1.57

ÉCONOMIE .28

PAPIER
D'ALUMINIUM
REYNOLDS
ROUL. 12'' x 50'

.99

PRIX HABITUEL 1.27

ÉCONOMIE .28

TOMATES
DE CHOIX
AYLMER
BTE 28 OZ LIQ.

2/1.00

PRIX HABITUEL .58

ÉCONOMIE .16

SOUPE
HABITANT
AUX POIS OU
AUX LEGUMES
BTE 28 OZ LIQ.

2/1.00

PRIX HABITUEL .59

ÉCONOMIE .18

Lundi le 4 déc.
et

Mardi le 5 déc.
seulement

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
LES SUPERMARCHÉS DOMINION LIMITÉE
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture lundi et mardi, les 4 et 5 décembre 1978 à tous les Supermarchés suivants:
ECONOPRIX, Centre de la Concorde, 2537 Boul. Ste-Anne — GALERIES STE-ANNE, 1500 D Estimaquille — 800 de
la Concorde — 955 St-Cyrille — 435 St-Vallier — 2657 Laurier, Ste-Foy — Centre Jolys, 5555 3e Ave., Charlesbourg.
Québec aussi: GALERIES CHAGNON, 300 Côte du Passage, Lévis.

Ça c'est du supermarché
Dominion

Les professeurs de Laval proposent deux solutions

par Jean Didier FESSOU

"Nous avons proposé à l'université Laval la signature, dans les jours qui suivent, d'un contrat de travail d'un an qui viendrait à échéance le 31 mai 1979 ou la poursuite des négociations fondées sur nos demandes remaniées et devant aboutir à la signature d'une convention collective d'une durée de trois années. Si l'université rejetait l'une ou l'autre de ces propositions, une assemblée générale spéciale des membres du SPUL serait convoquée le 15 janvier prochain. Nos membres seraient alors appelés à accepter ou à rejeter les dernières offres patronales et, selon le cas, à prendre tous les moyens de pression possibles, y compris la grève. D'ici le 15 janvier l'université Laval a le choix d'en arriver à un règlement ou d'affronter les risques d'une grève."

C'est en ces termes que M. Jacques Guay, porte-parole du Syndicat des professeurs de l'université Laval, définissait la position du SPUL et sa réponse aux offres patronales déposées mardi dernier à la table des négociations, au cours d'une conférence d'information, hier après-midi. Réponse qui avait été transmise un peu plus tôt au négociateur de l'université, M. Pierre DeCelles, en présence du conciliateur Robert Chagnon.

Deux choix

Explicitant la position du Syndicat des professeurs, M. Jacques Guay devait encore dire:

"Mardi dernier l'université Laval nous a soumis trois possibilités: on en revient aux textes de l'ancienne convention pour les points encore en litige, on accepte les clauses déposées l'été dernier ou on négocie sur de nouvelles propositions. C'est une espèce de menu de restaurant chinois que nous ne pouvons accepter car les nouvelles propositions de l'université marquent un très net recul sur l'ancienne convention ou sur les textes de l'été dernier. Cela ne constitue pas une base valable pour une reprise intensive des négociations."

C'est pourquoi le SPUL a déposé, hier matin, les deux propositions suivantes à la direction de l'université: la conclusion d'une convention d'un an ou la poursuite des négociations sur la base des propositions syndicales.

Mal engagés

Selon M. André Côté, président du Syndicat des professeurs, les actuelles négociations sont très mal engagées et la nomination de M. Pierre DeCelles à la vice-présidence de l'université du Québec complique encore la situation. C'est pourquoi il vaudrait mieux que les deux parties s'entendent et signent une convention d'un an.

Cette convention contiendrait les très nombreux points où il y a eu accord et, sur les points en litige, on laisserait le choix à l'université entre les textes de l'ancienne convention ou les textes de ses plus récentes contre-

propositions. Et, au printemps, sur une nouvelle base, nous engagerions de nouvelles négociations."

Un front commun

D'ici une dizaine de jours toute activité cessera sur le campus et, selon M. Côté, il n'y a certainement plus moyen de négocier convenablement. Tandis que la signature d'une convention d'une année pourrait se faire d'ici le 8 décembre.

D'autre part, toujours pour soutenir l'hypothèse d'une convention collective d'une année à laquelle ils semblent accorder leur préférence, les dirigeants du SPUL ont fait remarquer que l'université du Québec et l'université Laval négocieraient alors en même temps leur prochaine convention collective, dès le printemps. Evoquant par là la possibilité d'un front commun.

Dans le privé, un responsable du SPUL faisait remarquer au SOLEIL qu'un tel front commun obligerait sans doute le gouvernement à intervenir notamment en augmentant le montant des subventions qu'il accorde aux universités.

De son côté, un porte-parole de la direction de l'université reconnaissait le bien-fondé de ce point de vue en faisant remarquer que la plupart des points encore en litige entre l'université et le Syndicat des professeurs avaient des incidences financières.

Un cadeau de Télécâble de Québec
à l'occasion des Fêtes*

**Les frais
de raccordement au câble
sont réduits de moitié**

\$9.99
au lieu
du prix régulier
de \$20.00

Offrez-vous le câble:
à vous-même
à toute la famille
à vos amis

**\$29.99 pour les frais de raccorde-
ment ET 3 mois d'abon-
nement (taxe incluse)**

Voyez les meilleures émissions du Québec, du Canada
et des États-Unis.

Téléphonez à

529-9361

du lundi au vendredi jusqu'à 8h p.m.
et le samedi jusqu'à 6h p.m.

* Pour tout le mois de décembre 1978



TELECÂBLE DE QUÉBEC inc.



LA GREVE A L'USINE DE CLERMONT

Depuis le 20 octobre dernier, il y a grève à l'usine de Clermont. Cette grève affecte non seulement LES EMPLOYES, LA COMPAGNIE ET SES CLIENTS, mais également LA POPULATION DE CHARLEVOIX. En conséquence, la compagnie se doit d'informer celle-ci sur les causes du présent conflit de travail.

LES OFFRES DE LA COMPAGNIE

1. Augmentation de salaires:
 - 47 cents l'heure pour 1978
 - 43 cents l'heure pour 1979
2. Améliorations appréciables du régime de rentes, des vacances, du bien-être, des assurances et une clause sur la santé et la sécurité au travail.
3. Annonce d'un programme d'envergure pour améliorer **LES CONDITIONS DE TRAVAIL** à l'usine et plus précisément pour diminuer le bruit et la chaleur.

Au cours de l'année 1978, les augmentations de salaires ci-dessus mentionnées furent acceptées par les employés de **quarante-huit (48)** usines sur cinquante-neuf (59) dans l'industrie des pâtes et papiers de l'Est du Canada, dont quatre (4) affiliées à la C.S.N. Donohue, **OFFRE LE MEME REGLEMENT QUE CELUI ACCEPTE PARTOUT DANS L'INDUSTRIE.**

Au 1er mai 1979, le taux horaire, payé aux employés à l'usine de Clermont incluant l'offre déjà faite au syndicat, s'échelonna **d'un minimum de \$7.86 l'heure à un maximum de \$12.62.** De plus, si l'on ajoute **les bénéfices marginaux**, c'est-à-dire les primes de factions, les vacances, les congés, la participation de la compagnie au plan d'assurance et au régime de rente, lesquels représentent 30% du salaire, le coût annuel total par employé assumé par la compagnie s'établira **à un minimum de \$20,436, et à un maximum de \$32,812.** Ce calcul ne tient pas compte du temps supplémentaire effectué par l'employé. Ces salaires se comparent avantageusement à ceux versés par nos compétiteurs à leurs employés.

LE FOND DU LITIGE

1. Le syndicat demande 14 cents l'heure additionnels à cause d'une clause d'indexation incluse dans la dernière convention collective.
La compagnie ne peut accéder à cette demande pour les raisons suivantes:
 - a) Toutes les autres conventions dans l'industrie prévoyaient un facteur de protection ou formule d'indexation semblable à la nôtre, à l'effet qu'un certain montant serait payé si le coût de la vie excédait un niveau donné, mais **aucune compagnie** n'a effectué un déboursé à cette fin.
Deux (2) compagnies seulement ont accordé un montant forfaitaire, mais pour une raison spécifique de rattrapage, les salaires à ces deux (2) endroits étaient sensiblement inférieurs à ceux de Clermont.
 - b) En acceptant cette demande, Donohue paierait alors à ses employés un taux de 14 cents l'heure supérieur à celui des compétiteurs. Donohue est d'accord avec la parité salariale mais ne peut se permettre d'excéder les salaires payés dans l'industrie.
 2. Le syndicat demande une clause d'indexation qui, basée sur la hausse de l'indice des prix à la consommation des douze (12) derniers mois, soit 8.5%, représenterait, au 30 avril 1980, un taux horaire moyen **SUPERIEUR DE \$1.23** à celui versé par nos compétiteurs et, par la suite, en se servant de la même formule et en autant que l'indice des prix à la consommation continue de croître au même rythme, l'écart, d'ici cinq (5) ans, dépasserait de \$3.00 l'heure le taux horaire moyen payé dans l'industrie des pâtes et papiers.
- La compagnie refuse cette demande pour les raisons suivantes:
- a. Quarante-huit (48) usines ont, à date, obtenu un règlement **SANS CLAUSE D'INDEXATION.**
 - b. Présentement, dans l'industrie des pâtes et papiers, seule l'usine de Donohue est en grève en raison d'une demande d'indexation.
 - c. Si notre compagnie payait \$1.23 l'heure de plus que ses compétiteurs, ainsi que le 14 cents tel que demandé par le syndicat, elle serait incapable de se moderniser, de demeurer compétitive et, à court terme, de maintenir les emplois actuels.

Donohue Inc. a la réputation de traiter équitablement son personnel. Elle entend bien conserver cette réputation. Par ailleurs, elle a également la responsabilité de maintenir sa position concurrentielle et de progresser dans le meilleur intérêt de toutes les parties en cause.

Dû à ce conflit, la région est présentement privée d'une somme d'environ **TRENTE (30) MILLIONS DE DOLLARS** que Donohue verse annuellement en salaires, achats locaux, bois et autres.

La compagnie, consciente de son rôle social dans Charlevoix, se devait d'expliquer à l'ensemble des citoyens les causes du conflit qui perturbe présentement toute l'économie régionale.

A la lumière de ces constatations, plusieurs se questionnent sur la raison d'être du conflit à l'usine de Clermont.

Le 30 novembre 1978

DONOHUE INC.

dans le sens du poil

Ici et là

Nitouche, la chatte de François Mathieu de Cap-Rouge, s'est mérité le titre de **meilleur Chartreux** ("Best of breed") au Canada pour l'année 1977-1978. Ce titre est décerné par la "Canadian Cat Association".

Près de 75 pour 100 de la population de Toronto serait en faveur d'un règlement municipal

obligeant le propriétaire d'un chien à ramasser les crottes de son meilleur ami. C'est ce que révèle une enquête menée par 17 étudiants dans le cadre de Jeunesse Canada au Travail. Les 2/3 des citoyens seraient en faveur de la castration et de la stérilisation des chiens.

A Londres, le Kennel Club a demandé à la police d'enquêter sur des présumées **corruption touchant**

les juges dans les compétitions canines.

La ville de Toronto a laissé tomber le règlement qui aurait limité à 2 le nombre de chiens par propriétaire. De juin à octobre 1978, le conseil de ville a complètement changé son fusil d'épaule là-dessus.

Le service postal de Londres

annonce qu'une série de timbres présentant les chiens anglais seront émis en 1979.

Les Allemands croient avoir trouvé une solution au problème de l'hygiène canine. Dans plusieurs villes, on trouve des **distributrices** de sacs et de pelles en carton à usage spécifique. Un ensemble coûte 35¢.



Chester, un Labrador de 6 ans, aime bien grimper dans l'échelle. A chaque jour, il accompagne au travail son maître, Dave Coogan de Mountain Lakes (N.J.), un employé de la construction. Ici, Chester s'apprête à vérifier l'installation du toit!

La vie amoureuse des poissons tropicaux d'aquarium (3)

Le Copeina Arnoldi

En collaboration avec l'Association régionale des Aquariophiles de Québec, nous vous présentons une série de 5 articles sur la reproduction. Pour obtenir des informations supplémentaires sur la question, vous pouvez écrire à l'Association (2611, Mont-Joli, Ste-Foy, G1V 1C4).

Le Copeina Arnoldi (en anglais: le Splashing Tetra) est l'un des poissons d'aquarium les plus extraordinaires qui soient, en partie à cause de ses moeurs reproductrices très singulières.

La survivance des différentes

espèces de poissons est assurée par l'une des trois pratiques suivantes:

— Certaines espèces, tels les Cichlidés, assurent la protection de leurs rejetons.

— D'autres, tels les Danios, déposent et fertilisent tellement d'oeufs qu'il y a toujours suffisamment de survivants.

— Une troisième catégorie, ni agressive, ni prolifique, assure sa survivance grâce à une technique ingénieuse: le couple dépose et fertilise ses oeufs hors de l'eau. Le Copeina Arnoldi est un bel exemple de ce dernier groupe.

Sur une feuille

Dans la nature, le mâle choisit habituellement une feuille surplombant l'eau de quelque 5 cm, puis y attire la femelle.

Lorsque celle-ci acquiesce, il saute ensemble pour aller pondre et féconder une dizaine d'oeufs. Par la succion de leurs nageoires mouillées, le mâle et la femelle peuvent

demeurer collés à la surface de ponte environ 10 secondes.

Le couple, retombé à l'eau, recommence sa performance une dizaine de fois. Tous les oeufs sont placés et collés uniformément les uns à côté des autres. Ceux-ci doivent se développer hors de l'eau, sinon ils n'éclosent pas. Au bout d'une heure, la ponte est terminée.

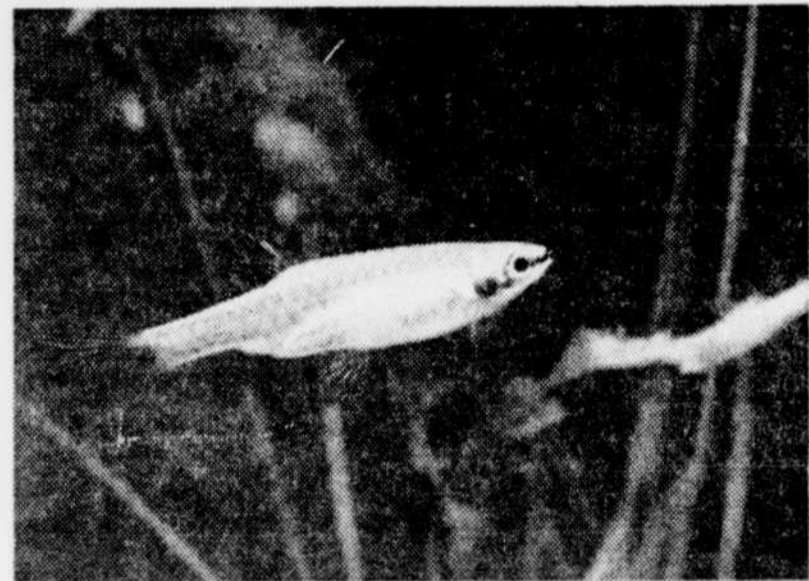
Arroser la progéniture

Si les oeufs sont hors de portée des autres poissons, il faut quand même les maintenir humides pour assurer leur survie.

Pour ce faire, le mâle, qui se tient un peu éloigné sous des plantes flottantes pour ne pas attirer l'attention sur les oeufs, vient se placer rapidement sous ceux-ci tous les 15 à 20 minutes et les arrose de plusieurs coups de queue.

Les oeufs éclosent au bout d'environ 72 heures et les alevins tombent à l'eau où, pour près d'une semaine, ils chercheront à s'abriter dans le fond de l'aquarium.

Ce temps écoulé, ils se mettent à nager en groupe, à la recherche d'infusoires.



Tribune libre

Une fois par mois, la chronique "Dans le sens du poil" fera place à une **TRIBUNE LIBRE** où nous présenterons vos opinions sur un sujet donné.

La première question débattue sera: **Y-A-T-IL TROP DE CHIENS DANS NOS VILLES?**

Nous recevrons vos lettres sur ce sujet jusqu'à la mi-décembre et nous les publierons (en résumé si nécessaire) à la fin du mois.

Nous acceptons volontiers des suggestions sur des questions à débattre ultérieurement.

Ecrivez-nous à "Dans le sens du poil", Journal LE SOLEIL, 390 Est St-Vallier, Québec, G1K 7J6. N'oubliez pas de préciser votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

CORRECTIONS

Il s'est glissé quelques erreurs dans notre cahier publicitaire publié samedi le 2 décembre, dans ce journal.

Page 1
ETABLI D'EPINETTE \$21.95
Vous auriez dû lire:

Page 10
PARE-ETINCELLES EN VERRE
Vous auriez dû lire **BRONZE ANTIQUE** au lieu de laiton brosse.

Page 11
LAMPE DE TABLE HAUTE INTENSITE
Vous auriez dû lire:
LAMPE FLUORESCENTE,
1 tube No 2431 \$17.99
(notre prix reg. \$21.99)

LE CASTOR bricoleur

Miracle Mart CORRECTIONS

Il s'est glissé quelques erreurs dans notre supplément publicitaire des Fêtes inséré, dans le journal d'aujourd'hui.

Page 1:
L'arbre de Noël à \$19.99 ne comprend pas les décorations.

Page 3:
Le prix ord. de la robe de chambre à \$12.88 pour garçon n'aurait pas dû paraître. Certains magasins peuvent ne pas offrir les 2 modèles.

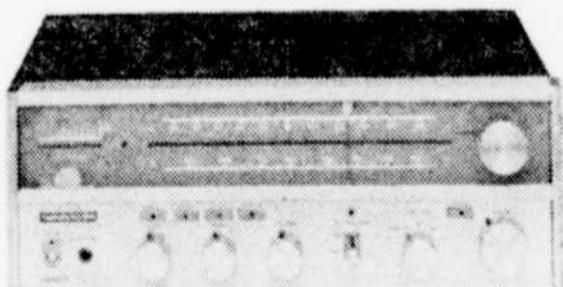
Page 3:
Vu certains problèmes de livraison, les pantoufles de velours à \$4.99 ne seront pas offertes en magasin.

Page 7:
Le prix de l'aspirateur GE a été réduit à \$119.99, soit un rabais de \$7.00 au total.
Pour la poêle T.Fal, on aurait dû lire: 10" de diamètre et non 12".

Nous prions notre clientèle d'accepter nos excuses.

RECHERCHÉ

un bon foyer d'adoption pour de bonnes composantes de chaînes stéréo



Le 450 fait partie d'une nouvelle série Harman Kardon, dont les normes de conception, réalisation et vérification sont bien au-delà des notions conventionnelles de distortion et divers facteurs qui font qu'un appareil produit un rendement supérieur aux autres. Les appareils Harman Kardon sont les plus précis jamais fabriqués dans le domaine de la musique.

- 30 watts par canal.
- Design à bande ultra-large.
- Excellente linéarité de phase.

rotac
au sous-sol du
1038, rue Place Viger,
Ste-Foy - 653-1168
Service autorisé Harman
Kardon, Dynaco, B & W
Amcron (Crown), Quad



Qui coiffe aussi bien les mannequins, les inconnues, les classiques, les chics, les sages, les conservatrices, les changeantes, les petites jeunes filles, les grandes jeunes femmes, les femmes tout court... toutes les femmes... MARCEL PELCHAT



SHAMPOING BRUSHING... \$10.00

SHAMPOING COUPE BRUSHING

MAITRE COIFFEUR... \$16.00
COIFFEUR DESIGNER... \$20.00
COIFFEUR DESIGNER SENIOR... \$24.00

MARCEL PELCHAT COIFFURE

Place Laurier, Québec 651.34.34

Un Cadeau pour Vous ou vos amies

JUPONS A LA TAILLE

Un seul prix

\$5

Régulier jusqu'à \$8.95



- Modèles de fantaisie
- Comprenant les meilleures marques
- Blanc, beige et noir
- Tailles: petite, moyenne et grande

CHARGEX
VISA



LIVRAISON PARTOUT Québec et Lévis

2 heures de STATIONNEMENT GRATUIT

Geneviève Morel

287, rue St-Joseph est - 522-1504

FONDUES • BROCHETTES
FILET DE SAUMON AU CIDRE • HUITRES FRITES

restaurant
LA QUÉBÉCOISE
22 côte de la fabrique tél.: 692-0226

1 CHANCE SUR 16
MANGEZ CHEZ NOUS ET GAGNEZ UN VOYAGE POUR 2 PERSONNES à "la Barbade"

Attribution de 6 repas gratuits chaque semaine pendant 16 semaines. Un des gagnants de chaque semaine sera éligible au tirage du voyage.
Ce tirage est fait en collaboration avec

Sunflight Le numéro 1 des vacances-soleil. VOYAGES BEL AIR

philatélie



C'est de deux des plus savoureuses fables de La Fontaine que s'inspirent les deux timbres avec surtaxe de France au profit de la Croix-Rouge.

La France aura une production moins importante

par Raymond DUBE
(Collaboration spéciale)

Les Postes et Télécommunications qui sont, depuis quelques années surtout, l'objet de vives critiques à cause de l'abondance annuelle de leur production philatélique se montreront l'an prochain un peu plus modérées. La France en effet vient d'annoncer un programme qui ne comprendra que 36 timbres, soit beaucoup moins que cette année au cours de laquelle la quantité a dépassé la normale, à cause du lancement de l'émission de timbres courants portant l'effigie de la Sabine. Le nombre 36 pourrait varier légèrement, car on pourrait y ajouter quelques unités en cours de route selon que les événements le justifient.

Reviendront toutes les séries traditionnelles, les unes qui remontent à de nombreuses années, les autres, plus récentes, comme la série "Régions" qui prendra fin avec quatre nouveaux timbres.

Les trois émissions de timbres avec surtaxe totaliseront neuf timbres, comme suit.

1 — La Journée du timbre, une carte postale ancienne montrant l'Hôtel des postes à Paris.

2 — Les personnages célèbres (six timbres) honoreront successivement Georges Courteline (1858-1929), le maréchal Ladislas de Berchény (1889-1978), André Malraux (1901-1976), Léon Jouhaux (1879-1954), Simone Weil (1909-1943), Pierre Abélard (1079-1142).

3 — La Croix-Rouge (deux timbres montrant deux Vitraux de l'église St-Jeanne d'Arc (ancien-nement St-Vincent) à Rouen).

Les timbres-poste sans surtaxe
C'est en sept séries différentes que se divisent les 29 timbres sans surtaxe:

1 — La série artistique (deux figurines) "Diane au bain" sculpture du Musée de la Renaissance (Château d'Ecouen) et une oeuvre de Pissarro.

2 — La série Création artistique: deux figurines, des oeuvres de Salvador Dali et de Chapelain-Midy.

3 — La série Europa (deux figurines) relatives à l'histoire du service des PTT. Boule de Moulins et Aviation postale intérieure (l'avion Simoun).

4 — La série touristique (cinq figurines). Grotte de Miaux (Ariège) Palais des rois de Majorque à Perpignan (Pyrénées orientales) Moulin de Steenvoorde (Nord) Auray (Morbihan) une abbaye normande.

5 — Les commémoratifs et divers (16 figurines). Le Palais royal, Victor Segalen (1878-1919), 150e an-

ni-versaire de la fondation de l'École centrale des arts et manufactures; Francisque Poulbot (1879-1946), le congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises à Nantes; le Parlement européen (élection au suffrage universel); le Salon de l'aéronautique et de l'espace; le temple de Borobudur; l'Année internationale de l'enfant; les Floralies internationales de la Martinique; 3e Exposition mondiale des télécommunications "TELECOM 79".

S'ajoutent un timbre consacré à l'abeille dans la série Nature et quatre timbres pour la série "Régions": La Corse, la Guadeloupe, la Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les dates de parution et la valeur des timbres seront connues plus tard.

Au Canada

Le ministre des Postes, quoique cela était à prévoir, a sans doute pris un peu toute la population canadienne par surprise lorsqu'il a annoncé en début de semaine dernière une augmentation du tarif postal qui passe de 14 à 17 cents pour le courrier à l'intérieur du pays ainsi qu'aux États-Unis et de 30 à 35 cents pour le courrier à l'extérieur par la poste aérienne. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er avril prochain, soit exactement un an après une hausse de deux cents (12 à 14 cents) et de cinq cents (25 à 30 cents). Et on peut s'imaginer que ce n'est pas fini et que d'autres augmentations suivront au cours des années, peu importe que les Postes deviennent ou pas "société de la Couronne".

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, devait rendre public, hier soir, le programme philatélique canadien pour l'année 1979, à l'occasion d'une manifestation marquant le 1er anniversaire de l'ouverture de la "Maison de la poste" à Montréal. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

Au sujet du tarif postal, disons qu'il aura triplé en 10 ans. Il en coûtait cinq cents en 1967 pour l'affranchissement du courrier domestique et 15 cents pour le courrier par poste aérienne. Pour cette catégorie c'est un peu plus du double.

A la SPQ

La prochaine réunion de la Société philatélique de Québec aura lieu mercredi prochain au sous-sol de l'église St-Charles-Garnier. Au programme, une mini-exposition, montrant une spécialité de Mme Lola Caron, qui recherche sans cesse les timbres canadiens portant une belle oblitération "Québec".

Le nouveau bulletin de la société a été distribué aux membres, qui en apprécieront sans doute le contenu et l'abondance d'informations.

Manifestation de cégépiens, sur la colline parlementaire, mardi

par Roch DESGAGNE

Pendant que le ministre de l'Éducation du Québec M. Jacques-Yvan Morin trouve les cégépiens naïfs de penser pouvoir chambarder les priorités sociales du gouvernement, les dirigeants du mouvement de revendication étudiante, eux, se préparent à envahir la colline parlementaire, mardi prochain.

A une session d'information où il convoquait la presse, hier, à Montréal, le ministre de l'Éducation a indiqué qu'il ne fra rien pour forcer le retour en classe de cégépiens, qu'il considère, par ailleurs plutôt naïfs de réclamer la gratuité des frais collégiaux et universitaires et le remplacement du programme de prêts étudiants actuel par un système de subventions.

M. Morin admet que le système des prêts-bourses devrait, naturellement, être constamment amélioré, mais pas au point de bouleverser les autres priorités gouvernementales.

"Si les cégépiens croient qu'ils peuvent forcer le gouvernement à modifier sa liste de priorités sociales, c'est tout simplement de la naïveté de leur part, parce que nous n'avons tout simplement pas les sommes nécessaires", a fait savoir le ministre de l'Éducation.

Ralliement à Québec

Les dirigeants de l'Association nationale des étudiants du Québec concentrent pour le moment tous leurs efforts sur la préparation d'un ralliement qui devrait amener plusieurs milliers d'étudiants de tous les coins de la province devant le parlement, mardi soir. Le rassemblement est prévu pour 18h30, au parc Victoria, et le défilé se dirigera vers la haute-ville de Québec une heure plus tard.

La manifestation devant le parlement de Québec regroupera des étudiants de tous les cégep en grève, en lock-out ou non, que des confrères de plusieurs universités, ainsi que des représentants de mouvements d'enseignants qui se sont ralliés à la cause des cégépiens.

Hier, la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) qui regroupe la majorité des enseignants de cégep a donné son entier appui aux étudiants dans leurs revendications pour obtenir une réforme du régime des prêts et bourses.

29 cégep sur 64

Selon le relevé établi hier soir par le journal LE SOLEIL en collaboration avec les bureaux de l'ANEQ à Québec et Montréal, 29 cégep sont en grève ou en lock-out, présentement, et on estime à près de 100,000 le nombre d'étudiants touchés par le mouvement de débrayage. On inclut dans ce chiffre global les étudiants de l'UQAM en lock-out et ceux de trois facultés de l'université Laval à Québec.

Quant au mouvement de

retour en classe, on estime qu'il s'est résorbé. D'ailleurs, ce phénomène pourra se poursuivre puisque dans la plupart des institutions,

les grèves sont votées pour un nombre de jours déterminé, et les étudiants qui rentrent en classe sont appelés à reprendre un vote, selon la

situation qui prévaut dans l'ensemble du mouvement de revendication étudiante, expliquent les dirigeants de l'ANEQ.

La presse tenue à l'écart de négociations de la CEQ

par Claude VAILLANCOURT

Les journalistes sont désormais exclus des assemblées relatives au déroulement des négociations des enseignants de commissions scolaires regroupés au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Cette volte-face de la Commission des enseignants de commissions scolaires (CECS), l'ancienne Commission de négociation, lors de la dernière ronde de pourparlers dans la fonction publique et parapublique, tient au fait que les participants ne prennent guère de voir étaler dans le public certain

interprétations formulées par des membres lors de ces sessions tout comme ils craignent une information déviante de leurs faits et gestes.

"Ce n'est pas un vote de non-confiance envers les journalistes", a expliqué au SOLEIL le président de la CECS, M. André Mathieu, "mais nous préférons vous informer de nos décisions à l'issue des débats".

Jusqu'à maintenant, la CEQ soulignait bien le caractère démocratique et ouvert de ses sessions et s'enorgueillissait de ne pas faire comme les autres en acceptant la présence des journalistes à

ses débats. A quelques reprises seulement, avait-on exclu les représentants de la presse et cela avait causé bien du remue-ménage au sein de la centrale.

La CECS réunit les présidents de chacun des syndicats d'enseignants de commissions scolaires. C'est l'instance décisionnelle en matière de négociation. C'est elle qui détermine le contenu des cahiers de revendication, élabore les compromis et la stratégie.

Ces employés travaillent pour le Syndicat de l'enseignement du Sud-ouest (région de Hull) et sont en grève depuis huit semaines.

NE PERDEZ PLUS VOS CHEVEUX!
CLINIQUE GRATUITE DE CUIR CHEVELU
à Québec, lundi 4 décembre seulement

POUR HOMMES ET FEMMES
"Conservez vos cheveux"
Ne vous résignez pas — Informez-vous!
De nos jours, au moyen d'un traitement répandu au pays, il n'y a pas de raisons de vous résigner à perdre vos cheveux... et devenir éventuellement chauve. Voyez M. Cardinal, lundi 4 décembre pour un examen et des conseils gratuits. Vous serez convaincu du succès possible... et de l'intérêt que l'on porte à votre problème de cheveux qu'importe sa nature.
— Tombée de cheveux excessive — Cheveux secs ou huileux — Pellicules — Cuir chevelu qui démange
Les spécialistes des cheveux et du cuir chevelu tiendront leur clinique gratuite des cheveux et du cuir chevelu au Château Frontenac, lundi 4 décembre seulement, entre 2 heures de l'après-midi et 8 heures du soir.
Tous les examens ont lieu dans l'intimité. Il n'y a aucune obligation de votre part. Pas de rendez-vous nécessaire. Demandez le numéro de chambre de M. Cardinal au bureau principal de l'hôtel.

L'épargne-logement à la Banque Royale... à deux c'est doublement avantageux!



Vous êtes mariés et vous travaillez tous les deux? Mettez deux fois plus d'argent de côté pour la maison de vos rêves, et profitez tous les deux de réductions d'impôts.

Deux personnes salariées peuvent déduire, individuellement, jusqu'à \$1000 par année de leur revenu imposable (un maximum à vie de \$20,000 pour les deux)... et mettre en commun leurs épargnes au moment d'acheter leur maison. Vous pouvez donc vous offrir **deux fois plus vite** la maison dont vous rêvez. Ou acheter une maison **deux fois plus belle. Passez nous voir...** À la succursale de la Banque Royale la plus proche, nous nous ferons un plaisir de vous donner tous les avantages de notre programme d'épargne-logement:
• Un choix de trois modes d'investissement.
• Un dépôt initial, minime.
• Des versements souples et pratiques.
Et même si vous êtes seul à vouloir investir dans un régime d'épargne-logement, nous avons le programme qu'il vous faut.

ATTENTION!
Vous n'avez cette année, que jusqu'au 31 décembre pour souscrire à un régime d'épargne-logement pour l'année d'imposition 1978.

Il se tranche le doigt
WINDHOEK, Sud-Ouest africain (AP) — Mordu à la main par un serpent venimeux, un adolescent de 17 ans n'a pas hésité: il s'est emparé d'une hache et s'est sectionné le doigt.
"La morsure a été plus douloureuse que le coup de hache", a confié Danie Koch

à l'hôpital, où les chirurgiens ont achevé l'amputation pour empêcher une infection.
Danie Koch collectionne les reptiles et celui qui l'a mordu venait de lui être offert. Il avait entrepris de lui faire cracher son venin. Lorsque le serpent s'est brusquement libéré et l'a mordu.

Philatelie Inc. Dept LS14
C.P. 833 Granby, Qué. J2G 8W8

GRATIS
3 timbres canadiens
+
séries complètes du monde

Ceci pour vous faire connaître nos superbes collections du monde sans obligation d'achat. Nous sommes aussi spécialistes en timbres oblitérés du Canada. Inclure 25¢ pour frais.

OLYMPIQUE DE MOSCOU
Monnaie ou argent maintenant en vente
ACHETONS - VENDONS monnaies timbres
Très grand choix de timbres neufs et usagés. Aussi (Plate Block).
10% escompte sur timbre usage
Monnaie demandée
1968 et moins
10¢ payons 25¢
25¢ payons 62¢
50¢ payons \$1.25
\$1.00 payons \$2.50
1967-68
ARGENT 25%
BOUTIQUE MONAIOR
Centre d'achats Jadis
5656, 3e Avenue Ouest
Charlebourg
628-9101

BANQUE ROYALE
La banque d'avantages
c'est davantage la Banque Royale

Le PC ne veut pas des Cossette-Trudel

par Patricia POIRIER

OTTAWA (d'après PC) — Le Parti conservateur ne veut pas que Jacques et Louise Cossette-Trudel rentrent au Québec parce qu'il croit qu'ils présentent des risques pour la sécurité du pays.

Le porte-parole des conservateurs, en matière de justice, M. Eldon Woolliams a apporté ces précisions hier, lors d'une entrevue, après qu'il eût accusé aux communes, le premier ministre Trudeau de cacher certains renseignements au sujet des événements découlant de la crise d'octobre.

M. Woolliams a affirmé qu'il parlait au nom du Parti en dépit du fait, qu'en 1974, au cours de la campagne électorale, l'ancien chef, Robert Stanfield avait dit que les Cossette-Trudel devraient être extradés afin qu'ils puissent être poursuivis devant les tribunaux.

Selon le porte-parole conservateur, le gouvernement fédéral n'a pas tout dit au sujet de la crise d'octobre.

"C'était notre devoir, en 1970, de croire le premier ministre lorsqu'il a dit qu'il

existait un état d'insurrection appréhendée... mais nous devons avoir des explications, maintenant", a-t-il dit.

M. Woolliams a indiqué qu'il est fort insatisfait des explications du premier ministre et a insisté à dire qu'en 1970, M. Trudeau avait conclu une entente avec les Cossette-Trudel.

Plus tôt au début de la semaine, M. Trudeau a affirmé qu'il a posé une seule condition, c'est à dire qu'advenant leur retour au pays, ils devraient faire face à la

justice "dans toute sa rigueur".

Hier, le premier ministre a expliqué que le gouvernement du Québec n'a pas communiqué avec le fédéral à ce sujet et qu'Ottawa n'a pris aucune initiative en ce sens.

Selon M. Woolliams, il est incompréhensible que le fédéral n'ait pas encore eu de telles discussions et a accusé le premier ministre de ne pas prendre ses responsabilités.

Au cours d'une entrevue hier, le député conservateur a laissé entendre que le fédéral doit s'assurer que les Cossette-Trudel, s'ils rentrent au pays, seront bel et bien poursuivis en justice.

Il a aussi donné à entendre qu'Ottawa doit s'assurer que les Cossette-Trudel n'ont pas conclu d'ententes spéciales avec les autorités québécoises.

M. Woolliams n'a apporté aucune précision sur ce qu'il entend par "entente spéciale".

A Québec, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard a assuré les membres de l'Assemblée nationale qu'aucune entente au "plea bargaining" n'est intervenue entre son ministère et le couple Cossette-Trudel.

Par ailleurs, les accusa-

tions du député conservateur aux Communes d'Ottawa à l'effet que M. Trudeau aurait caché certains renseignements à ce sujet, a mis à l'épreuve la patience du président de la Chambre, M. James Jerome qui a dû rappeler à l'ordre des députés qui voulaient poursuivre le débat.

Le leader parlementaire des conservateurs Walter Baker a tenu à dire son mot.

"Nous serions très heureux s'ils (les Cossette-Trudel) ne revenaient plus jamais au Canada", a-t-il dit.

Il a soutenu que les conservateurs voulaient tout simplement savoir si les nouvelles à l'effet que le couple en exil est entré en communication avec l'ambassade du Canada à Paris pour obtenir des renseignements sur les mécanismes de leur éventuel retour au pays, sont véridiques.

Puis M. Trudeau a soulevé une question de privilège pour demander que M. Woolliams retire ses paroles.

Le président de la Chambre a reconnu que les paroles du député conservateur n'étaient pas conformes au langage parlementaire et a suggéré à M. Woolliams de réfléchir, en fin de semaine, afin de décider s'il ne serait pas préférable qu'il se retracte.

Le Syndicat des métallos appuie la souveraineté politique du Québec

par J.-Jacques SAMSON

Expéditifs, les 300 délégués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des métallos du Québec ont réglé la question de l'avenir du Québec en une vingtaine de minutes hier, après des interventions de cinq ou six délégués, limitées à cinq minutes maximum chacune.

Question préalable, vote et le débat sur une résolution appuyant la souveraineté politique du Québec, accompagnée d'une association économique avec le Canada venait de prendre fin. Quatre délégués seulement se sont opposés à l'adoption d'une telle résolution. Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, en serait lui-même resté estomaqué. Le directeur du Syndicat des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, ne dissimulait pas sa satisfaction, ni sa surprise. Le vibrant plaidoyer qu'il avait adressé jeudi en faveur de la souveraineté et de la pertinence pour le syndicat des métallos de prendre ouvertement position avait fait son effet.

d'aucune façon, un parti politique en particulier.

Enfin, le dernier intervenant a rappelé que le Congrès du travail du Canada (CTC) auquel sont affiliés les tallos a déjà reconnu le droit des travailleurs québécois à l'autodétermination.

Sécurité et santé

Plus tôt en avant-midi hier, les délégués des 250 syndicats regroupant les 50.000 métallos membres de la FTQ avaient appuyé une résolution réclamant une importante modification au livre blanc sur la santé et la sécurité au travail du ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois.

Les métallos proposent que l'interdiction absolue soit faite "de l'utilisation et de la production d'un produit dont on n'a pas démontré scientifiquement qu'il était sans danger pour ceux qui le produisent, le respirent, le manipulent ou l'utilisent".

Cet amendement, s'il était adopté, renverserait complètement le processus actuel. L'employeur devrait faire la preuve, avant son utilisation, qu'un produit requis ne présente aucun risque pour la santé ou la sécurité du travailleur.

En fait, un seul opposant à la résolution parrainée par le comité des résolutions du syndicat s'est présenté au micro. Identifié à un groupe d'extrême-gauche par d'autres délégués, il s'est appliqué à faire valoir que la souveraineté politique du Québec éloignerait les travailleurs québécois "de nos frères travailleurs du Canada anglais".

"Y a-t-il une différence entre travailleurs? Les intérêts communs des travailleurs ne sont-ils pas supérieurs aux divergences linguistiques et culturelles?"

Les réponses à ses questions vinrent drues comme c'est souvent le cas dans de telles assemblées générales de travailleurs, plus particulièrement chez les métallos. Un autre délégué a d'ailleurs insisté sur le fait que chaque délégué n'était pas mandaté pour prendre position au nom des membres du syndicat qu'il représente et que chacun ne parlait qu'en son nom personnel. La résolution d'ailleurs n'appuie que le principe de la souveraineté-association et n'endosse,

Emballage des fêtes gratuit

Faites emballer à notre "BIOSQUE GRATUIT" tous vos cadeaux achetés à nos boutiques...

1 heure de stationnement gratuite

BOUTIQUES PLACE QUEBEC

VERRES A VENDRE

10 onces et 14 onces, en papier, avec marque de commerce déjà imprimée.

Ecrire au dépt 3205, Le Soleil, 350, St-Vallier est, Québec G1K 1J8

SEIKO

No YH009M — \$195

Seiko Quartz CL à lecture directe pour dames. Lecture continue en heures et minutes. Mois, date et secondes obtenus en pressant un bouton. Acier inoxydable. Cadre du cadran bleu. Résistant à l'eau à 100 pieds. (30 mètres).

STATIONNEMENT PRIVE pour nos clients

J.B. PARADIS
MAITRE HORLOGER-BIJOUTIER
127, rue Commerciale, Lévis
837-5466

« UN HÉRITAGE EN DEVENIR »

1968-1978 **AIES** EXAMEN D'ADMISSION SECONDAIRE 1

20 ET 27 JANVIER 1979

POUR LES INSTITUTIONS PRIVEES* SUIVANTES

* Membres de l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire (A.I.E.S.)

<p>ACADEMIE ST-LOUIS 810, des Erables, Québec G1R 2M3 681-7768</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution déclarée d'intérêt public Cours secondaire mixte (externat) Secondaire I à V, voies régulière et enrichie Examens d'admission: le 20 janvier 1979 à 9h et le 27 janvier 1979 à 9h. 	<p>COURS SECONDAIRE DES URSULINES DE QUEBEC 2, rue du Parloir - C.P. 820, H.-V. Québec G1R 4S7 - 692-2612</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution déclarée d'intérêt public Externat pour filles Secondaire I à V, formation générale, voies régulière et enrichie Latin et espagnol optionnels en secondaire II et III Séances d'examens d'admission: les 20 et 27 janvier de 8h00 à 12h30 Séance d'information et visite de l'institution lors des sessions d'examens d'admission Cours primaire de 1re à 6e année pour filles Demande d'admission par TELEPHONE 692-2612 (secrétariat) 	<p>JUVENAT NOTRE-DAME-DU-SAINT-LAURENT Frères de l'Instruction Chrétienne 1207, rue Commerciale St-Romuald (Lévis) - 839-6638</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution déclarée d'intérêt public (à caractère d'orientation vocationnelle) Internat et externat pour garçons Voies régulière et enrichie Séance d'information pour les parents le 14 janvier à 14h00 Examens d'admission: les 20 et 27 janvier de 13h00 à 16h45.
<p>COLLEGE DE LEVIS 9, Mgr-Gosselin Lévis G6V 5K1 - 837-5046</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution déclarée d'intérêt public Pensionnat et externat pour garçons: 160 places en sec. I Cours secondaire I à V, voies régulière et enrichie Offre aussi le niveau collégial Informations et visite du Collège: dimanche le 14 janvier à 14h Séances d'examens d'admission pour sec. I: les 20 et 27 janvier à 13h00 (si possible, appeler avant le 19 janvier à 837-5046) 	<p>COUVEN NOTRE-DAME-DE-TOUTES-GRACES 51, rue Déziel Lévis G6V 3T7 - 837-3563</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution reconnue d'intérêt public Externat pour filles seulement Secondaire I à V, voies régulière et enrichie Latin obligatoire en sec. I et II Latin optionnel en sec. III Séances d'examens d'admission: les 20 et 27 janvier de 13h00 à 16h30. 	<p>ECOLE MONT ST-SACREMENT ECOLE SECONDAIRE 200, boul. St-Sacrement Valcartier G0A 4S0 - 844-3771</p> <ul style="list-style-type: none"> Externat pour garçons, reconnu d'intérêt public Cours secondaire de I à V: voies enrichie et régulière (120 places en Sec. I) Examens d'admission pour Sec. I: les 20 et 27 janvier de 9h00 à 15h00 Quelques places disponibles en II, III, IV et V: téléphoner au secrétariat avant le 1er février.
<p>LE COLLEGE DES JESUITES 1150, boul. St-Cyrille ouest Québec G1S 1V7 - 681-0107</p> <ul style="list-style-type: none"> Externat pour garçons, déclaré d'intérêt public Cours secondaire complet, voies enrichie et régulière (170 places en Sec. I) Formation générale sans choix d'option significatif avant Secondaire V Séance d'information pour les parents: mercredi le 10 janvier à 20h00 Séances d'examens d'admission: les 20 et 27 janvier 1979 de 8h30 à 12h00 Pour secondaire II, III, IV et V, téléphoner au secrétariat. 	<p>ECOLE SECONDAIRE LIMOLOU 598, 8e Avenue Québec G1J 3L7 - 529-7522</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution reconnue pour fins de subvention, dirigée par les Srs Servantes de St-Coeur-de-Marie Pensionnat et externat pour filles Cours secondaire I et II: voie régulière Séances d'examens d'admission: les 20 et 27 janvier à 8h30 	<p>SEMINAIRE DES PERES MARISTES 2315, Chemin St-Louis, Sillery Québec G1T 1R5 - 651-4944</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaré d'intérêt public Institution à but vocationnel Cours secondaire I à V, voie enrichie (70 places en Sec. I) Pensionnat, externat pour garçons Latin obligatoire, Sec. I à IV Séance d'information pour les parents: lundi le 15 janvier à 20h00 Séances d'examens d'admission: les 20 et 27 janvier de 13h00 à 17h00 Frais d'examens d'admission: \$5.00
<p>COLLEGE MARGUERITE-D'YOUVILLE 2700, des Quatre-Bourgeois Ste-Foy G1V 1X5 - 658-7662</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution déclarée d'intérêt public Externat pour filles Cours secondaire I à V, voies régulière et enrichie Latin obligatoire en Sec. I et II (optionnel en III) Séances d'examens d'admission pour Sec. I: les 20 et 27 janvier 1979 à 8h15 PRIERE D'APPORTER LES BULLETINS SCOLAIRES DES DEUX DERNIERES ANNEES. 	<p>ECOLE SECONDAIRE M.S.C. (Les Missionnaires du Sacré-Coeur) 50, avenue des Cascades Beauport G1E 6B3</p> <ul style="list-style-type: none"> Externat mixte, déclaré d'intérêt public Cours secondaire complet, voie enrichie Cours particuliers: latin, musique, arts plastiques Examens d'admission: les 20 et 27 janvier 1979 Demande d'admission par téléphone: 661-6978 	<p>SEMINAIRE ST-FRANCOIS 4900, rue St-Félix Cap-Rouge G0A 1K0 872-0611</p> <ul style="list-style-type: none"> Institution reconnue d'intérêt public Cours secondaire I à IV, voie enrichie Internat (100 places) et externat pour garçons Transport scolaire organisé par l'institution Séance d'information pour les parents: le 14 janvier 1979 à 19h00 Latin obligatoire en Sec. I, facultatif en Sec. II, III Séances d'examens d'admission en Sec. I: les 20 et 27 janvier 1979 Séances d'examens d'admission: Sec. II, III, IV, s'inscrivent avant le 25 janvier 1979 La décision concernant l'acceptation des filles sera prise en janvier et communiquée par la voie des journaux.

DIRECTIVES:

- 1-Quel que soit le nombre d'institutions où ils entendent faire une demande d'admission, les candidats(es) ne devront se présenter qu'à une seule séance d'examens.
- 2-Il faudra, pour ce faire, loger sa demande d'admission par téléphone à l'institution correspondant à son premier choix et à celle-là seulement avant le 25 janvier 1979.
- 3-Lors de l'appel téléphonique, on pourra communiquer un deuxième (2e) et un troisième (3e) choix d'institutions au cas où l'enfant serait refusé à l'institution de son premier (1er) choix.
- 4-L'examen d'admission aura lieu à l'institution de son premier (1er) choix et là seulement.
- 5-Les candidats(es) auront jusqu'au 1er mars 1979 pour accepter ou refuser l'offre d'admission qui pourra leur être faite à la suite des examens d'admission.
- 6-A la suite de l'appel téléphonique, l'institution visée fera parvenir son prospectus et les renseignements détaillés concernant les examens d'admission.